

Rapport de
Développement Durable
2021

FOR
A GREENER
FUTURE

 **ITALGRANITI GROUP**

“ Devenir une Société d’avantage est la confirmation d’une approche que nous avons choisie depuis longtemps. L’idée que faire des affaires puisse aussi contribuer au bien-être des personnes et de l’environnement se traduit, grâce au changement du statut de la société, dans l’engagement et un nouvel élan pour créer un terrain fertile pour de nouvelles initiatives, concrètes et mesurables. ”

Index

01. Lettre aux Partenaires	04	07. Parties prenantes	46
02. Points Forts	06	08. Ressources humaines	48
03. Note méthodologique	08	08.1 Parcours d'accueil	51
03.1 Objectifs de Développement Durable (ODD)	08	08.2 Italgraniti Academy	51
04. Société	10	08.3 Santé et sécurité au travail	52
04.1 Cadre de référence du territoire	10	09. Valeur économique distribuée	54
04.2 Sièges	12	10. Environnement	56
04.3 Marques	16	10.1 Aspects environnementaux	56
04.4 Transparence numérique	18	10.2 Biodiversité	59
05. Produits	20	10.3 Consommations d'énergie	59
05.1 Le grès cérame ITALGRANITI GROUP	20	10.4 Production de déchets	60
05.2 Durabilité des produits	22	10.5 Émissions dans l'atmosphère	61
05.3 Certifications des produits	26	10.6 Émissions de CO ₂	62
05.4 Chaîne d'approvisionnement	29	10.7 Consommation hydrique	63
06. Gouvernance	30	11. Objectifs et programmes	64
06.1 Structure et organismes de la société	30	12. Index du contenu GRI	66
06.2 Mission et valeurs	31		
06.3 Politique d'entreprise intégrée	32		
06.4 Analyses des risques	40		
06.5 Code éthique	40		
06.6 Modèle d'organisation selon le loi italienne n° 231/2001	41		
06.7 Signalements (Whistleblowing)	41		
06.8 Benefit Corporation	42		
06.9 Certifications d'entreprise	44		

01.

Lettre aux Partenaires

Chers partenaires,

nous sommes en train d'orienter de plus nos ressources économiques, technologiques et professionnelles vers un modèle d'entreprise capable de créer, non seulement des profits, mais également des bénéfices sociaux et environnementaux. Pour poursuivre cette stratégie, le Groupe a évolué un concept de Société d'Avantage et s'est engagé à mettre en place et à promouvoir des comportements responsables sur le plan social et au service de la communauté locale.

Le temps de changer est arrivé : un changement régénératif capable d'impliquer des entreprises, des institutions et des citoyens est maintenant nécessaire. Tous les acteurs de la vie sociale, politique et économique peuvent et doivent faire la différence en investissant des compétences, de l'énergie et de la créativité.

Ce Rapport de développement durable a été rédigé afin de présenter les performances sociales et environnementales d'ITALGRANITI GROUP conformément aux objectifs et principes établis par les Nations Unies. C'est une synthèse des actions et projets conçus et planifiés qui orientent le Groupe vers le bien-être de ses collaborateurs, de leurs familles et des communautés locales.

Bonne lecture !



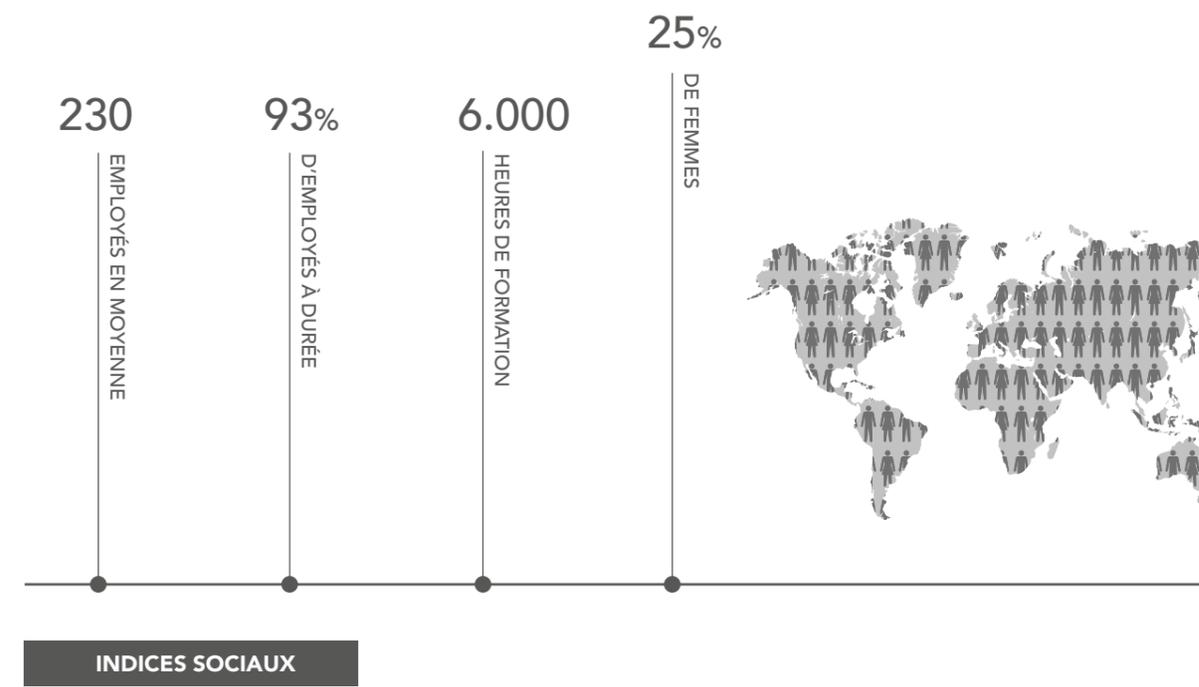
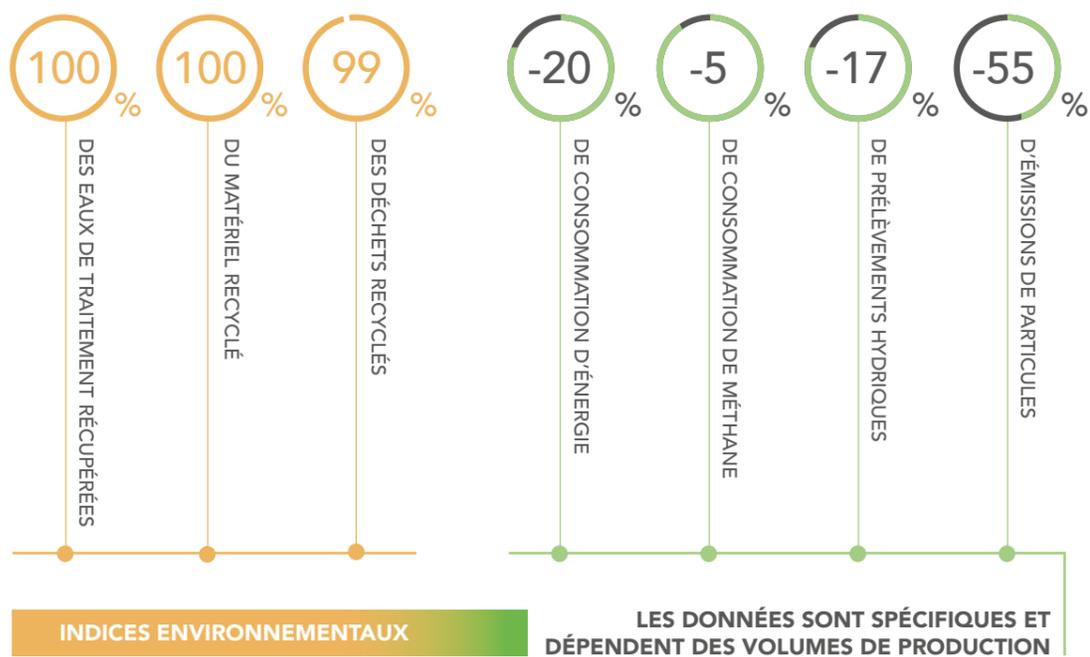
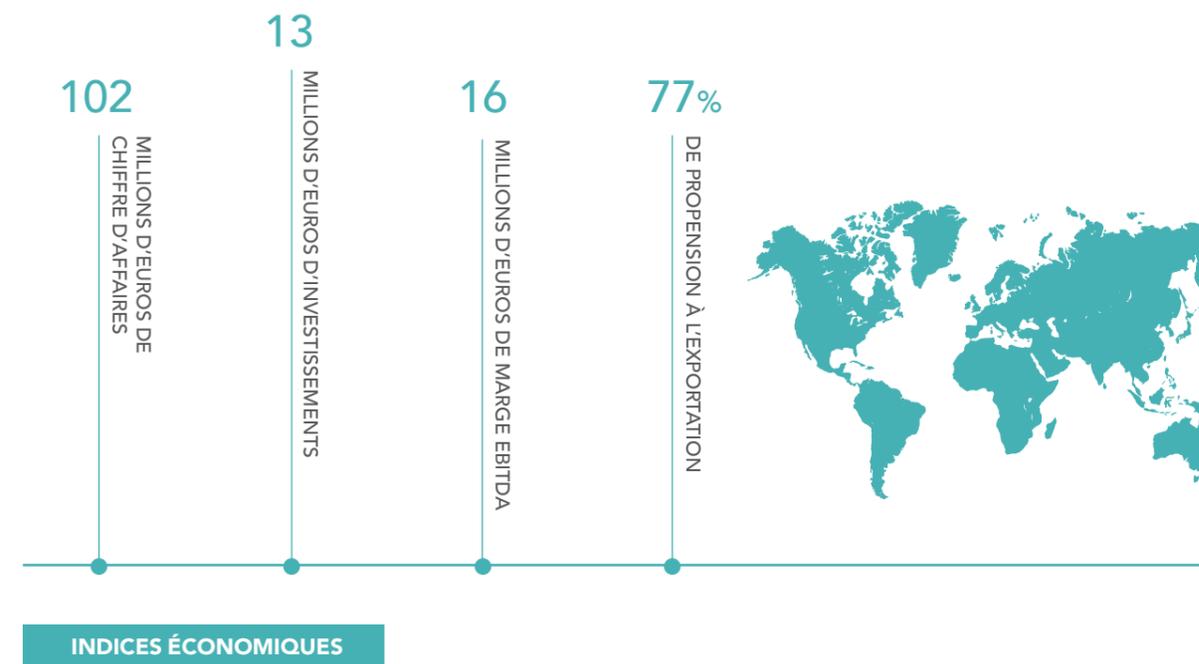
Mme Elisa Giacobazzi
PDG Italgraniti Group S.p.A.

02.

Points forts

Depuis trois générations, ITALGRANITI GROUP produit carrelages en grès cérame MADE IN ITALY qui associent design, fonctionnalité et sécurité. À travers ses marques, le Groupe fournit au secteur de la construction et à l'architecture contemporaine certaines des meilleures solutions céramiques, aussi bien pour l'intérieur que pour l'extérieur.

Au fil des années, l'entreprise a continué à s'améliorer sur les trois aspects clés du développement durable : environnemental, économique et social. Ce parcours a défini une stratégie qui fixe des actions à atteindre des objectifs de durabilité, en mesurant les performances ; les tableaux présentent les résultats de l'année 2021 grâce aux indicateurs jugés les plus pertinents.



03.

Note méthodologique

Le Rapport de développement durable d'ITALGRANITI GROUP (ci-après également le 'Groupe') est une déclaration consolidée de type non financière, tel que prévu par la loi italienne n° 254/2016. La sélection des thèmes à traiter a été effectuée au vu des dossiers plus importants pour le Groupe et les parties prenantes.

La méthodologie adoptée pour rédiger ce Rapport de développement durable est conforme aux Global Reporting Initiative Sustainability Reporting Standards (également appelés 'GRI') qui constituent des lignes directrices de reporting reconnues au

niveau international. Les données et les indicateurs de performance de l'entreprise qui concerne l'exercice 2021 (du 1er janvier au 31 décembre) sont le résultat d'analyses de marché, de élaborations internes, de l'utilisation de bases de données et d'études du secteur. Les informations contenues dans ce rapport sont à jour au 31 mai 2022 et sont mise en relations avec celles de l'exercice précédent, lorsqu'elles sont disponibles. Dans ce cas, les données indiquées sont clairement associées à l'année correspondante. Le recours aux estimations, qui sont, en tout état de cause, basées sur les meilleures méthodologies disponibles, a été limité au minimum.



03.1 Objectifs de Développement Durable (ODD)

Les 17 Objectifs de développement durable ont été adoptés par les Nations unies en 2015 dans le but d'aider les pays et organisations du monde entier à entreprendre les actions nécessaires pour réduire la pauvreté, protéger l'environnement et garantir la prospérité économique et le développement social.

Les 17 objectifs et les 169 cibles spécifiques sont extrêmement liés - une action dans un domaine peut influencer les résultats d'autres arguments - et constituent le fondement de l'Agenda 2030 pour le développement

durable qui vise à équilibrer la viabilité sociale, économique et environnementale. L'appel des Nations unies qui reconnaît comme une urgence la créativité, le savoir-faire, la technologie et les ressources financières est donc universel.

ITALGRANITI GROUP

À l'échelle internationale, l'Agenda 2030 et les 17 ODD constituent une référence pour la durabilité des entreprises auxquelles ils offrent des opportunités et des défis globaux et locaux, afin de trouver des solutions technologiques, de gestion et de responsabilité sociale d'entreprise.

ITALGRANITI GROUP envisage de contribuer directement et indirectement à atteindre ces objectifs. Pour respecter ces ODD, le Groupe s'engage vers ses partenaires pour contrôler les activités engagés et présenter régulièrement leur impact quantitatif et qualitatif dans le

Rapport de développement durable. Les objectifs sont également résumés au début de chaque chapitre de ce document. La section 10 ('Objectifs et programmes') présente quant à elle les projets futurs.

04.



Entreprise

Parmi les grandes entreprises céramiques italiennes, ITALGRANITI GROUP s’est imposée grâce à sa solidité, sa fiabilité, son innovation et son respect de l’environnement. L’expansion qu’elle a connu ces dernières années a été soutenue par de nombreux investissements pour s’équiper des technologies de production plus innovantes.

Le Groupe compte aujourd’hui 4 marques et environ 250 salariés, produit et vend 6 millions de m² par an et dont le 80% à l’export. Dans la période 2019 et 2021, le Groupe a investi 25 millions d’euros, dont 8 millions dans des technologies 4.0.

Les investissements et la plus haute attention pour l’environnement ont permis de concrétiser une stratégie de durabilité et de souligner les valeurs, les principes et les engagements que le Groupe soutient depuis trois générations.

04.1 Contexte territorial

ITALGRANITI GROUP est installé dans la région de production de céramique la plus importante d’Italie, connue dans le monde entier pour sa capacité à innover et la qualité et le design de ses produits. Le territoire offre des ressources historiques, artistiques et culturelles qui méritent d’être défendues et mises en avant. C’est ici que vivent les employés et les dirigeants du Groupe,

qui est conscient de la responsabilité de devoir réduire son impact environnemental même au-delà des limites légales. ITALGRANITI GROUP collabore régulièrement avec des universités, des organismes de formation, des associations et des institutions pour accroître la valeur sociale et culturelle du territoire et le protéger, tant en ce qui concerne l’environnement que le paysage.

“ Nos investissements constants dans la technologie sont un effort vers une évolution de plus en plus durable. Comme société des avantages, nous souhaitons avoir un impact positif sur le territoire dans lequel nous sommes nés et où nous opérons. ”

Investissements totaux

25 millions d’euros

Dans les technologies 4.0

8 millions d’euros





Taille du site
145 000 m²
 Surface couverte
35 000 m²

04.2 Siege

Établissement de San Martino in Rio

Opérationnel depuis 1994, l'établissement de San Martino in Rio (Italie) est un site de production moderne qui s'étend sur 145 000 m², dont 35 000 couverts. Doté de 3 lignes de production totalement indépendantes, il produit chaque année environ 6 millions de m² de grès cérame de haute qualité. Les investissements considérables dans des technologies 4.0 ces dernières années ont

augmenté l'efficacité et la durabilité des processus, ce qui a eu une incidence sensible sur les performances des produits. Courant 2022, le Groupe démarrera les travaux en vue du doublement de la surface du site de production ; ce nouvel investissement d'ampleur permettra d'augmenter la production ainsi que la rentabilité globale de l'établissement.

Entrepôt et logistique

Le Groupe dispose de trois entrepôts pour un total d'environ 83 000 m². Ils sont tous dotés d'un système logistique hautement informatisé visant à réduire le fractionnement des chargements et la dispersion du trafic

en entrée et en sortie. Des navettes internes spécifiques regroupent les commandes avec des déplacements pleinement optimisés ce qui réduit le nombre de camions accédant aux aires de stockage.



Siege

Le siège d'ITALGRANITI GROUP est situé à Formigine (Italie) et regroupe les collections des 4 marques du Groupe. Le showroom est le lieu de rencontre et d'échange entre l'entreprise et

ses partenaires, un espace polyvalent pour vivre la multiplicité des matériaux, des couleurs et des technologies dédiées à l'architecture et à l'aménagement paysager.



Flagship Store de Milan

Ouvert en 2018 via Statuto, au cœur du quartier du design de Brera, le showroom de Milan conçu par les architectes Andrea Parisio et Giuseppe Pezzano témoigne du dynamisme du Groupe qui, depuis plus de vingt ans, figure parmi les acteurs majeurs du secteur de la céramique, partenaire d'architectes et de designers d'intérieur partout dans le monde.

Vitrine prestigieuse de surfaces céramiques capables d'associer culture du cadre de vie et excellence technique, l'espace d'exposition, qui vient d'être rénové, concrétise la passion et la compétence qui animent l'incessante activité de recherche du Groupe, soutenue depuis toujours par une grande sensibilité esthétique et des technologies toujours à l'avant-garde.



04.3 Marques

ITALGRANITI GROUP produit et distribue dans le monde entier une large gamme de surfaces céramiques qui représentent parfaitement la culture esthétique et l'excellence stylistique du Made in Italy demandées par les meilleurs architectes et designers d'intérieur. Grâce à ses quatre marques, le Groupe compose une offre complète d'effets, formats, épaisseurs, finitions et accessoires.



ITALGRANITI GROUP

ITALGRANITI
INTERIOR & ARCHITECTURAL SURFACES

Partout dans le monde, Italgraniti est synonyme de grès cérame aux performances élevées. La transformation de matières premières de qualité exceptionnelle donne naissance à des projets céramiques capables d'interpréter les nombreuses exigences immobilières, architecturales et symboliques d'un monde en perpétuelle évolution. Les collections signées Italgraniti proposent tous les effets esthétiques, formats, épaisseurs et finitions et sont à même de créer des solutions qui associent d'excellentes qualités techniques et des contenus esthétiques haut de gamme.

OPEN[®]
REWRITING OUTDOOR SURFACES

OPEN est le projet de surfaces pour le revêtement de sols extérieurs en grès cérame technique d'une épaisseur extralarge de 20 mm. Conçu pour l'aménagement de jardins et autres espaces extérieurs polyvalents qui nécessitent une grande résistance et de la sécurité. OPEN offre des inspirations matérielles raffinées et garantit une flexibilité de pose maximale pour les grands espaces publics et les cadres résidentiels prestigieux.

ITALSTONE[®]
UNLIMITED SURFACE

Italstone est la marque dédiée aux dalles de grandes dimensions en épaisseur 12 mm, idéales pour les plans de travail. La marque offre aux concepteurs, architectes et designers une excellence technique et une liberté d'expression maximales : des surfaces décoratives - en épaisseurs 6, 12 et 20 mm - étudiées pour créer des espaces où les plans et autres éléments de décoration s'harmonisent avec les sols et les revêtements de mur.

IMPRONTA
SUPERIOR ITALIAN PORCELAIN

Depuis 1975, la marque Impronta est une référence pour ceux qui recherchent des surfaces en grès cérame pour créer des espaces résidentiels et commerciaux aux grandes qualités techniques et esthétiques. Le succès de la marque trouve ses origines dans sa grande culture de la céramique et sa capacité à répondre aux exigences des meilleurs professionnels du secteur - voire à les anticiper.

04.4 Transparence numérique

La révolution numérique a apporté, pour l'avantage d'une très grande partie de la population mondiale, une accessibilité aux informations jamais vue auparavant. Les outils numériques sont donc également des outils de transparence car ils remplacent les intermédiaires par des interfaces toujours

opérationnelles, de mieux en mieux conçues et toujours plus riches d'informations. C'est dans cette optique de transparence qu'en 2021 le portail Inside a été créé et que l'entreprise a adhéré à Ongreening®, une plateforme dédiée aux matériaux durables.

Portail Inside

Inside est le portail web dédié au réseau de vente du Groupe. C'est une plateforme toujours accessible, même depuis un portable, sur laquelle vérifier la disponibilité des produits, effectuer des commandes et consulter leur avancement, télécharger les documents

correspondants et obtenir des informations actualisées sur les derniers outils de marketing. Inside permet d'accéder à des informations importantes pour mieux travailler et donner aux clients des réponses précises et rapides.



Ongreening

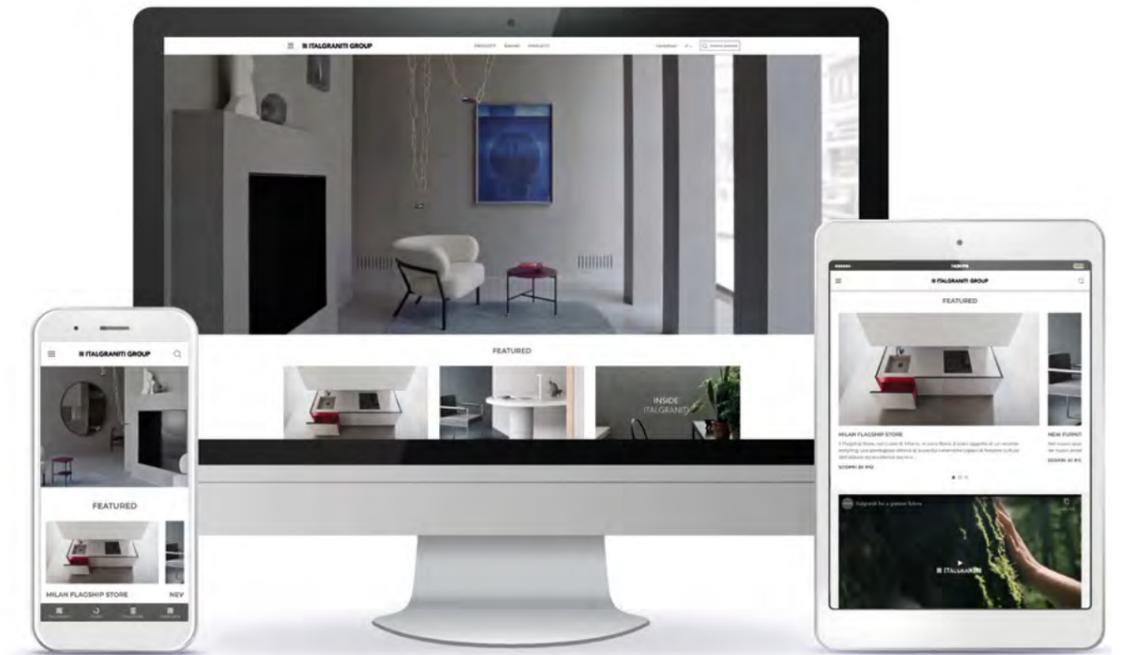
Ongreening.com est un portail indépendant créé en 2014 et dédié aux professionnels de la construction durable et du développement durable, utilisé chaque jour par des milliers d'architectes, de designers et de consultants.

Ongreening fournit des informations détaillées sur la conformité et la contribution des produits ITALGRANITI GROUP aux principaux systèmes de certification de la durabilité des bâtiments (LEED®, BREEAM®, WELL™ et autres).

Nouveau site web

2021 a également été l'année de la conception du nouveau site web. La nouvelle interface utilisateur garantit une expérience de navigation plus intuitive et plus agréable, avec beaucoup plus de contenus textuels et photographiques, aussi bien en ce qui concerne le Groupe que les marques et leurs produits. La possibilité

de télécharger de nombreux documents constamment mis à jour (catalogues des collections, manuels techniques, descriptions, communiqués de presse et dossiers thématiques) contribue à établir des relations de transparence avec tous ceux qui s'intéressent au Groupe et à ses marques.



05.



Produits

ITALGRANITI GROUP est reconnu sur le plan international pour les excellentes performances de son grès cérame Made in Italy, obtenu en sélectionnant et en transformant des matières premières d'une qualité exceptionnelle. Les différentes collections interprètent les nombreuses demandes de clients internationaux de plus en plus exigeants, auxquels elles apportent des réponses fonctionnelles et design.

05.1 Le grès cérame ITALGRANITI GROUP

Les solutions industrielles du Groupe sont le fruit de presque un demi-siècle d'expérience et de recherche. Des installations d'avant-garde et des processus rationnels et fiables permettent de produire des surfaces céramiques de très haute qualité.

Le grès cérame est uniquement composé de matières premières naturelles cuites à plus de 1 200°C afin de leur apporter la résistance nécessaire. Il ne nécessite aucun traitement après la pose (par exemple des vernis ou des résines de protection), ne relâche pas de composés organiques volatils (COV) dans l'environnement et ne contient

pas de substances toxiques. Les surfaces céramiques du Groupe sont des matériaux sûrs, anallergiques et hautement hygiéniques en raison de leur porosité pratiquement nulle : cela signifie que la saleté ne peut pas pénétrer sous la surface et qu'elle constitue un terrain inhospitalier pour les bactéries, moisissures, champignons et mauvaises odeurs.



- 160x320 45x90
- 120x280 22,5x90
- 120x120 60x60
- 80x160 30x60
- 80x80 20x60
- 60x120 15x60
- 40x120 10x60
- 30x120 10x55
- 20x120 10x30
- 40x80



- 6 mm
- 9 mm
- 12 mm
- 20 mm



- StrideUp
- RealUp



“ La qualité des matières premières joue une importance fondamentale. Tout en travaillant pour accroître l’efficacité des paramètres de production, nous nous assurons d’utiliser les meilleures argiles disponibles sur le marché. ”

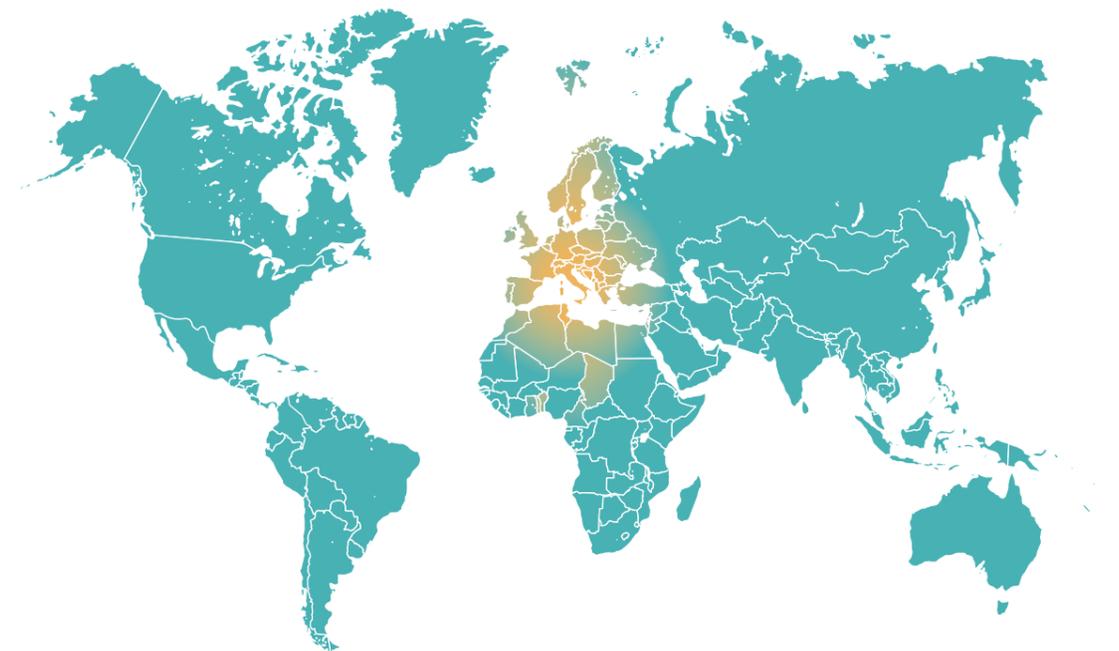
05.2 Durabilité des produits

Pour réaliser ses produits, ITALGRANITI GROUP utilise les ressources suivantes :

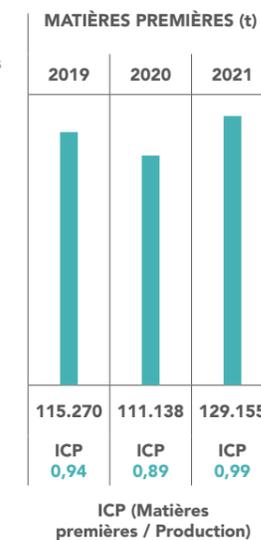
- **Matières premières** : argiles, feldspaths, sables et quartz, oxydes colorants, fluidifiants/additifs et autres matières premières.
- **Matières auxiliaires** : oxydes colorants, frites, produits broyés, grenailles, encres numériques, composites et émaux, applications colorées à sec et additifs.

La composition du produit est celle habituelle des produits céramiques. Plus spécifiquement, les matières premières forment la structure du carreau alors que les matières auxiliaires sont utilisées pour apporter l’aspect esthétique et les performances de la surface.

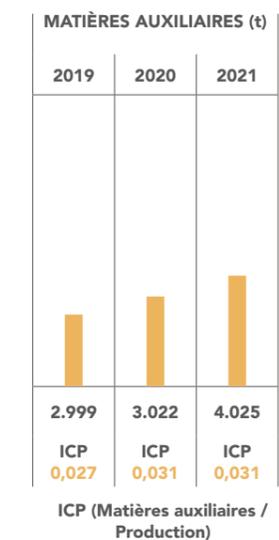
La provenance géographique des matières premières varie en fonction de leur qualité : en effet, ITALGRANITI GROUP est toujours à la recherche de matières capables de garantir les meilleurs résultats aussi bien au niveau technique qu’esthétique. Les matières auxiliaires sont en revanche achetées au niveau local, où il est possible de compter sur la spécialisation élevée du secteur de la céramique d’Émilie-Romagne.



Les graphiques ci-contre reprennent les données relatives à la consommation des matières, notamment l’indicateur (ICP) qui la met en relation avec la production.



- APPROVISIONNEMENTS À L'ÉTRANGER**
- MATIÈRES PREMIÈRES**
- ARGILE
 - FELDSPATHS
 - SABLES ET QUARTZ
 - MATIÈRES PREMIÈRES DIVERSES
 - OXYDES COLORANTS
 - FLUIDES/ADDITIFS



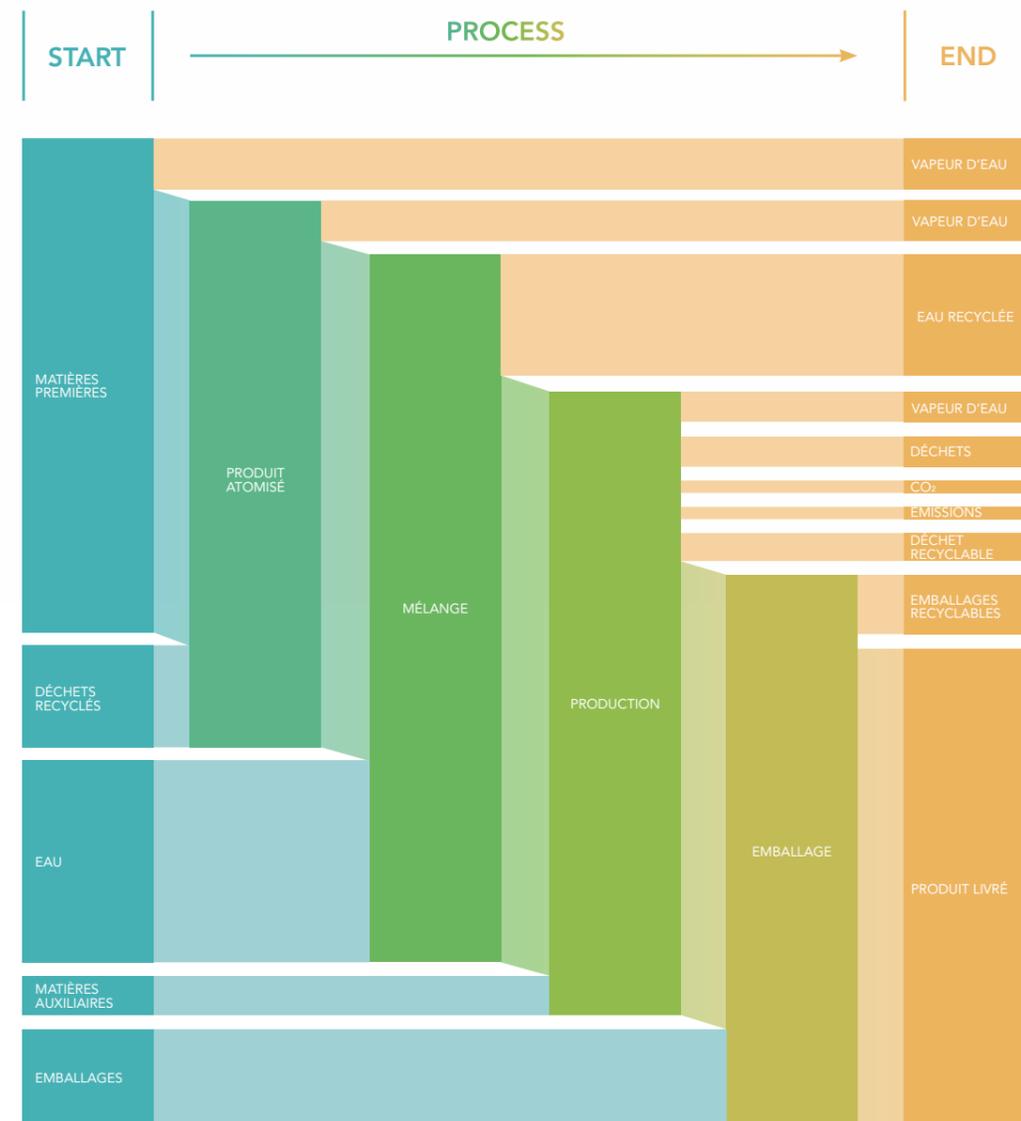
- APPROVISIONNEMENTS LOCAUX**
- MATIÈRES AUXILIAIRES**
- OXYDES COLORANTS
 - FRITES
 - MATIÈRES BROYÉES
 - GRENAILLES
 - ENCRE NUMÉRIQUES
 - COMPOSITES ET ÉMAUX
 - APPLICATIONS COLORÉES À SEC
 - ADDITIFS

Flux massique

Le diagramme représente le flux massique du processus de production qui transforme la matière première en produit fini.

ITALGRANITI GROUP a collaboré avec les fournisseurs plus qualifiés pour étudier des produits et processus de moins en moins nocifs pour l'environnement. Le processus schématisé ci-dessous inclut une quantité d'eau importante, prélevée dans des puits artésiens.

Après l'utilisation, toute l'eau est recyclée, à l'exception des pertes par évaporation. Les matières auxiliaires utilisées constituent les meilleures solutions pour le secteur et leurs volumes dans le processus sont nettement inférieurs par rapport aux autres ressources.



Recyclage des eaux et des rebuts de production



ITALGRANITI GROUP récupère 100 % des eaux utilisées dans le processus de production et recycle presque entièrement les déchets de production. Ce résultat important a nécessité des investissements considérables jugés fondamentaux en vue d'une durabilité environnementale croissante.

Emballages

Le tableau présente les matériaux d'emballage utilisés par ITALGRANITI GROUP.

Valeur exprimée en tonnes

EMBALLAGES	2020	2021
Bois	2.448	3.152
Carton	240	320
Plastique thermorétractable	190	220
Bandes de cerclage	70	120
Total	2.948	3.812
ICP (Emballages / Production)	2,5 %	2,4 %

Tous les composants listés dans le tableau sont recyclables. Le bois et le carton représentent 91 % du total des emballages. Les cartons sont prédécoupés et imprimés 'à la demande' de manière à supprimer les déchets et réduire les formats standard stockés.



05.3 Certifications des produits

Nos produits sont certifiés selon les normes de qualité, de sécurité et de respect de l'environnement les plus strictes imposées au marché.



EPD

L'EPD (Environmental Product Declaration, déclaration environnementale de produit) est un document synthétique qui présente le profil des performances environnementales de notre produit et qui permet de communiquer des informations objectives, comparables et crédibles à cet égard, sans exprimer de critères d'évaluation, de

préférences ou des paramètres minimums à respecter ; sa consultation permet de faire un choix conscient et informé. Cette année, ITALGRANITI GROUP a publié le document avec les données de ses activités sur www.environdec.com, le site de l'International EPD System, le principal et le plus ancien programme EPD au monde.



CERTIFICATION LEED

Les produits ITALGRANITI GROUP respectent les exigences stipulées par les certifications LEED. Les crédits LEED fournissent les outils nécessaires pour calculer objectivement l'impact de durabilité environnementale d'un bâtiment. Le système se base sur l'attribution, pour chacune des exigences d'éco-compatibilité d'un bâtiment, de crédits qui, cumulés, donnent le niveau de certification atteint : plus il est élevé, plus sa valeur concurrentielle augmente.

Nos produits ne cèdent pas de substances toxiques et ne contribuent pas à l'effet 'îlot de chaleur' ; ils sont fabriqués dans une usine avec un système de management environnemental certifié. Un pourcentage certifié de matières recyclées supérieur à 20 % (matériau pré-consommation) est utilisé pour leur réalisation. Cette certification a été délivrée par Bureau Veritas Italia.



CERTIFICATION CCC

Le marquage CCC est régi par une norme chinoise et certifie que les produits d'ITALGRANITI GROUP possèdent la plus faible radioactivité naturelle possible pour les matériaux de construction, inférieure même à la radioactivité naturelle des granits. La certification CCC est obtenue après un essai croisé effectué par deux laboratoires différents sur le même

échantillon et un audit de l'organisme de certification qui garantit la conformité au critère des produits certifiés. Le marquage CCC divise les produits en deux catégories : A et B. Tous les produits ITALGRANITI GROUP appartiennent à la catégorie A, la plus sûre, indiquée pour une utilisation dans tous les lieux, y compris les lieux publics (écoles ou crèches par exemple).

Certifications des produits



MARQUAGE CE

Le marquage CE garantit la sécurité du produit. Un produit portant le marquage CE est conforme à tous les paramètres de sécurité et de protection des consommateurs prévus par la directive européenne de référence. Le marquage CE est obtenu après des essais de laboratoire et la présentation d'un dossier technique

décrivant les performances des produits évalués, conformément au règlement (UE) n° 305/2011 (souvent appelé Règlement CPR) et à la norme harmonisée UNI EN 14411 ('Carreaux céramiques - Définitions, classification, caractéristiques et marquage').



CERTIFICATION NF UPEC

Il s'agit de la marque de qualité française obtenue sur la base des essais prévus par la norme européenne EN 14411 et les cahiers techniques du CSTB. Chaque article se voit

attribuer un classement qui en autorise la pose dans différents espaces de destination. Les produits certifiés et les différents classements sont précisés dans le certificat.



CERAMICS OF ITALY

Ceramics of Italy est la marque institutionnelle et sectorielle qui représente et valorise les entreprises de l'industrie céramique italienne dans le monde. Depuis environ quarante ans, elle promeut l'image et les contenus de l'industrie céramique italienne sur les marchés étrangers : Ceramics of Italy est la synthèse de la tradition, de la qualité, de l'innovation et de la créativité du secteur. Image institutionnelle de l'industrie céramique italienne, la marque protège et fait connaître les entreprises adhérentes à Confindustria Ceramica et encourage l'utilisation de leurs produits à travers des salons, des campagnes promotionnelles et publicitaires, des participations institutionnelles à des initiatives commerciales, culturelles et d'image qui visent à renforcer l'action de chaque entreprise sur les marchés internationaux. Ceramics of Italy

représente la volonté de l'industrie italienne de la céramique de diffuser et promouvoir en Italie et à l'étranger une nouvelle valeur du carrelage : ce n'est plus seulement un produit pour l'industrie du bâtiment mais une référence de style et de créativité dans le développement d'une nouvelle culture de cadre de vie Made in Italy. L'industrie italienne de la céramique distingue avec la marque Ceramics of Italy les matériaux caractérisés par un design élevé, capables de marquer les espaces domestiques, fruits de technologies de production modernes respectueuses de l'environnement et qui accordent une grande attention à la sécurité au travail et à la recherche constante d'optimisation des ressources utilisées en accord avec les normes de performance les plus élevées.

Les marquages des produits sont correctement indiqués sur les emballages conformément aux modalités prévues par les organismes de certification. En indiquant les informations utiles pour reconnaître la qualité des produits, ITALGRANITI GROUP garantit le plein respect de la norme ISO 14411 en ce qui concerne non seulement les performances techniques mais également l'étiquetage. Le marquage CE découlant de la directive relative aux produits de construction est fondamental.

Les contrôles effectués par les organismes de certification pour les expéditions outre-mer n'ont jamais mis en évidence aucune anomalie ou non-conformité d'emballage, de marquage ou d'étiquetage. Au fil des années, aucune réclamation ou non-conformité découlant de problèmes de santé et de sécurité liés aux produits n'a été constatée. Il n'y a pas eu non plus de contestations concernant des communications commerciales erronées.

05.4 Chaîne d'approvisionnement

La sélection soignée des fournisseurs, sur la base de leurs qualifications, est la pierre angulaire de la stratégie d'entreprise.

avec l'évolution qui a porté le Groupe à devenir une 'société d'avantages', les fournisseurs font l'objet d'analyses en ce qui concerne leur responsabilité sociale d'entreprise.

Après intégration dans la chaîne d'approvisionnement du Groupe, une surveillance systématique des performances des fournisseurs en termes de qualité du produit, de service, de protection de l'environnement et de protection de la santé et de la sécurité au travail est effectuée. Depuis cette année,

L'engagement d'ITALGRANITI GROUP dans la promotion de la durabilité environnementale et sociale va au-delà du périmètre de l'entreprise et implique l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Pour cela, les objectifs suivants ont été fixés :

- acheter des biens et services auprès de fournisseurs qui adoptent activement des politiques pour l'inclusion et la diversité et qui ont une approche concrète pour lutter contre toute forme d'exploitation des personnes
- respecter la législation sur l'environnement, notamment les obligations internationales en matière de changement climatique et de développement durable, comme la réduction des émissions de CO₂ et la protection de la biodiversité
- accorder la priorité aux fournisseurs avec des pratiques éthiques et durables dans leur organisation
- promouvoir une sensibilisation à l'importance du développement durable chez les partenaires de la chaîne d'approvisionnement et les encourager à adopter des pratiques durables
- éviter d'utiliser des produits potentiellement nocifs pour l'environnement quand une alternative moins dangereuse est disponible
- réduire les déchets et l'utilisation de ressources non renouvelables, en identifiant et en éliminant, lorsque cela est possible, les pratiques de gaspillage dans les opérations internes et externes, en donnant la priorité aux biens qui apportent davantage de bénéfices dans le cadre de l'économie circulaire
- favoriser l'approvisionnement de matériaux, produits et services provenant des marchés locaux.

Pour atteindre ces objectifs, un processus de requalification et de surveillance constante de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement a été mis en place.

06.



Gouvernance

Le Groupe, entreprise familiale depuis trois générations, est implanté en Émilie-Romagne, où il continue d'investir dans la recherche, la qualité des produits et des leur fabrication et les meilleures technologies disponibles, en restant fidèle aux valeurs qui étaient les siennes il y a presque cinquante ans :

beauté, excellence technique, passion et responsabilité. Grâce à ces valeurs et au Code de déontologie qui s'en inspire, l'entreprise est capable de faire face de façon optimale aux transformations et aux demandes permanentes du marché.

06.1 Structure et organismes de la société

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dante Giacobazzi	Président et Représentant de l'entreprise
Francesco Maturo	CEO
Elisa Giacobazzi	CEO
Giuseppe Pifferi	CEO

MEMBRES DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cristina Corradi	Président du Collège des commissaires aux comptes
Chiara Baraldi	Commissaire aux comptes
Piermaria Covati	Commissaire aux comptes
Federico Fiorcari	Commissaire aux comptes suppléant
Riccardo Vandini	Commissaire aux comptes suppléant

SOCIÉTÉ D'AUDIT

BDO Italia S.p.A



06.2 Mission et valeurs

À une époque où l'architecture et le design d'intérieur évoluent rapidement, le Groupe a gagné sa place parmi les principaux acteurs de l'excellence céramique. Depuis toujours, la marque ITALGRANITI GROUP est une référence dans l'innovation du produit céramique et des services associés car ce n'est qu'en expérimentant, en créant et en concevant des solutions uniques qu'il est possible d'offrir au marché des produits exclusifs à tous points de vue.

“ En tant que ‘société d’avantages’ nous nous devons de maximiser les bénéfices pour les personnes et la communauté dans laquelle nous opérons, aussi bien au niveau économique qu’au niveau socio-culturel. ”



06.3 Politique d’entreprise intégrée

Le Groupe encourage une politique qui intègre systématiquement et de manière stratégique quatre grands domaines de gestion : la responsabilité sociale, la qualité des processus et des produits, la protection de l’environnement et la santé et la sécurité au travail.

Responsabilité sociale d’entreprise

ITALGRANITI GROUP voit dans les principes de la Responsabilité sociale d’entreprise une évolution stratégique du rôle traditionnel d’un acteur du marché. La RSE encourage un modèle économique régénératif innovant qui, en plus des profits, garantit des retombées

positives et durables pour la société et la biosphère. En ce sens, le Groupe est devenu une ‘société d’avantages’ en intégrant dans ses statuts l’objectif fondamental de tenir des comportements socialement responsables et au service de la communauté.

Tous les collaborateurs sont appelés à partager et à poursuivre ces objectifs :

- impliquer toutes les acteurs (parties prenantes) afin de maintenir des relations constructives avec les intervenants aux activités de l’entreprise
- adopter un comportement éthique dans les affaires de l’entreprise, afin de maintenir intacte la réputation du Groupe et le protéger contre toute mesure des autorités de contrôle pouvant entraîner des sanctions pécuniaires et pénales
- équilibrer les intérêts des investisseurs avec ceux de la collectivité
- mettre en place des initiatives et des projets visant un bénéfice commun, de manière responsable, durable et transparente.

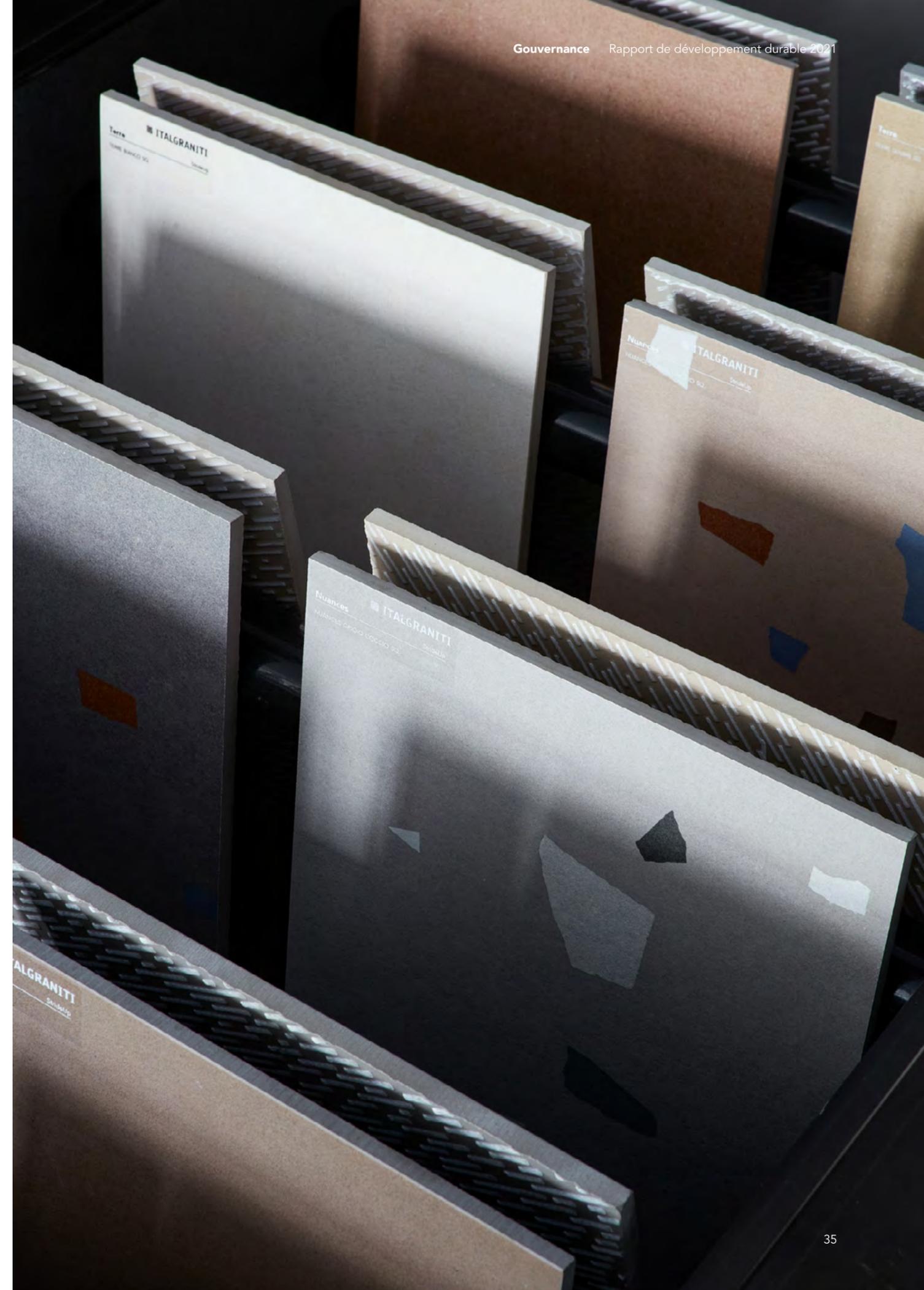
Qualité des produits

Des produits et services de grande qualité sont la stratégie gagnante pour satisfaire et fidéliser les clients et continuer de grandir dans le respect de la législation et des normes en vigueur. Cette stratégie passe nécessairement par l'innovation durable des produits et fabrication et l'utilisation des meilleures technologies disponibles.

La Direction du Groupe envisage de poursuivre la modernisation à tous les niveaux : en encourageant la recherche et le développement de produits de plus en plus performants sur les plans esthétique et technique et en investissant dans des technologies et des installations de production capables de garantir des processus fiables et efficaces.

Voici les objectifs que tous les collaborateurs sont appelés à partager et à poursuivre :

- l'excellence du produit, pour dépasser les concurrents dans l'offre aux clients
- la conformité aux normes de produit, pour en garantir la sécurité et la bonne gestion environnementale
- la satisfaction du client dans tous les aspects de la relation commerciale : qualité du produit, ponctualité du service, cordialité, collaboration et équité dans les relations interpersonnelles
- l'efficacité de la fabrication qui optimise l'utilisation des matières premières et des ressources énergétiques, afin de garantir des marges économiques fondamentales pour le succès de l'entreprise
- la formation continue du personnel, pour le maintenir aux plus hauts niveaux de compétence et de connaissance pour les intégrer dans une équipe qui souhaite le succès de l'entreprise
- la collaboration maximale avec les fournisseurs et les partenaires commerciaux, afin d'améliorer l'ensemble de la filière de production et permettre une croissance commune
- la croissance économique, afin de garantir la prospérité du Groupe et la stabilité de l'emploi.



“ Pour le Groupe, la protection des ressources naturelles est un impératif. Au-delà de la qualité des produits, notre activité de recherche et développement est axée sur l'amélioration des indices environnementaux. ”

Environnement et durabilité

En ce qui concerne les activités et l'impact qui en dérive, le Groupe assume ses responsabilités liées à la protection de l'environnement et à la durabilité des produits et des processus de production. La Direction considère la protection des ressources environnementales et la gestion de leurs problématiques comme une des principales priorités de l'entreprise. L'adhésion volontaire au Règlement EMAS et le maintien de la Certification ISO 14001 sont pour

ITALGRANITI GROUP l'occasion de confirmer et d'accroître la protection et l'amélioration de la qualité environnementale du territoire d'appartenance. Le bilan global de l'application du Règlement EMAS souligne une retombée importante sur la recherche et l'innovation des produits et fabrication, avec des résultats concrets du point de vue des améliorations pour l'environnement et un renforcement de l'image et de la compétitivité du Groupe sur le marché.

Voici les objectifs que tous les collaborateurs sont appelés à partager et à poursuivre :

- évaluer attentivement les impacts sur l'environnement qui dérivent des activités et des produits, afin d'adopter les mesures nécessaires pour les atténuer ou, lorsque cela est possible, les éliminer, en faisant particulièrement attention aux consommations d'énergie et de ressources naturelles, aux émissions dans l'atmosphère, à la production de déchets, à la pollution sonore et aux eaux usées industrielles
- juger le contexte opérationnel du Groupe, également en relation avec les attentes des interlocuteurs qui instaurent un dialogue constructif
- évaluer les risques potentiels et les opportunités associés aux aspects environnementaux qui peuvent dériver des activités, de la fabrication et des produits et services du Groupe
- garantir la pleine conformité aux normes et lois applicables et collaborer avec les autorités publiques en cas de contrôles et d'inspections
- attribuer des responsabilités et des autorités en charge de la programmation et la mise en œuvre des interventions dans le domaine environnemental
- fixer des objectifs et définir des programmes environnementaux tournés vers l'amélioration continue, en adoptant des indicateurs spécifiques capables de mesurer l'atteinte des objectifs préfixés et les performances des actions entreprises
- adopter des solutions techniques alignées sur la meilleure technologie disponible, lorsque cela est faisable du point de vue économique.

Santé et sécurité au travail

La gestion des problématiques liées à la santé et à la sécurité au travail est une des priorités d'ITALGRANITI GROUP qui, au respect de ces thématiques et conscient de sa responsabilité directe, applique les normes EN ISO 45001 et également a mis en place des procédures et des instructions opérationnelles qui ont permis la certification du système il y a déjà 3 ans.

Voici les objectifs que tous les collaborateurs sont appelés à partager et à poursuivre :

- créer des conditions de travail sûres et propres afin d'éviter les accidents, blessures et maladies liés au travail
- analyser systématiquement les risques qui peuvent dériver des diverses activités du travail, en adoptant les mesures conséquentes et nécessaires pour les éliminer ou, au moins, les atténuer
- analyser le contexte opérationnel du Groupe, également sur les attentes des acteurs, qui seront considérées comme des engagements spécifiques de l'organisation
- respecter l'ensemble des normes et lois en vigueur en matière de santé et sécurité au travail et collaborer avec les autorités publiques en cas d'inspections et de contrôles
- fixer des objectifs et définir des programmes d'amélioration continue de la santé et de la sécurité, en adoptant des indicateurs spécifiques capables de mesurer l'atteinte des objectifs préfixés et les performances des actions entreprises
- promouvoir la participation des salariés, en identifiant les outils de consultation et d'implication.

“ Notre engagement pour construire des lieux de travail sûrs et propres s'est accru au fil du temps et est devenu une priorité absolue, une exigence incontournable. ”



06.4 Analyses des risques

La Direction a enlargie systématiquement l'analyse des risques à tous les secteurs de l'entreprise, y compris le risque de commettre les infractions visées au décret législatif italien n° 231/01. Pour effectuer ces évaluations, elle applique une définition du risque très large (tel que prescrit par la norme UNI 11230 - Gestion du risque) qui peut être adaptée aux différentes activités de l'entreprise : le risque est l'ensemble des possibilités d'un événement ou ses conséquences sur les objectifs.

D'autres critères sont utilisés pour des activités plus spécifiques, comme l'évaluation des risques liés à la santé et à la sécurité au travail.

Par ailleurs, le risque est un concept probabiliste : c'est la probabilité que survienne un événement capable de provoquer des dégâts. La notion de risque implique l'existence d'une source de danger (ou menace) et de la possibilité qu'elle se transforme en dégâts. Nous considérons comme une opportunité les cas où l'incertitude peut se traduire en conséquences positives sur les objectives.

Les risques et opportunités peuvent être provoqués :

- par le contexte opérationnel du Groupe
- des obligations de conformité
- des attentes des parties concernées.

06.5 Code d'éthique

Le Code d'éthique est le document par lequel ITALGRANITI GROUP déclare ses responsabilités et engagements sur les plans éthique et social. Il contient les critères adoptés par le Groupe pour protéger les intérêts des parties prenantes, internes et externes.

ITALGRANITI GROUP reconnaît l'importance des valeurs éthiques et sociales au travail : il s'engage par conséquent à gérer de manière saine et responsable ses activités ainsi que celles de ses interlocuteurs sociaux, dans le respect de la communauté dont il fait partie. En effet, dans l'exécution de ses activités, le Groupe se base sur des principes de correction et de transparence dans la prise de risques, aussi bien vers les clients que dans l'entreprise : c'est dans cette optique que le système de gouvernance d'entreprise a été mis en place et s'applique.

Ces exigences ont amené à l'élaboration du Code d'éthique dont les finalités sont les suivantes :

- définir les principes éthiques fondamentaux d'ITALGRANITI GROUP
- fixer les règles de comportement de référence pour toute personne travaillant pour le compte du Groupe
- favoriser le dialogue, l'implication et le consentement de ces personnes
- indiquer les bases d'un accord volontaire pour régler, sur le plan éthique, les relations entre ITALGRANITI GROUP et ses interlocuteurs
- constituer l'élément de base pour l'adoption du Modèle d'organisation aux sens du décret législatif italien n° 231/2001 en matière de responsabilité administrative des organismes.

06.6 Modèle d'organisation aux sens du Décret Législatif italien n° 231/2001

Le Modèle 231 est un système d'organisation de documents, procédures et activités de travail et de contrôle destiné à éviter et réduire le risque de commettre les infractions visées par la loi italienne n° 231/2001 qui régit la responsabilité des organismes pour les infractions administratives associées à des infractions.

ITALGRANITI GROUP a adopté un modèle d'organisation, de gestion et de contrôle ayant une double finalité :

- se prémunir contre les sanctions prévues par le décret législatif italien n° 231/2001
- formaliser son comportement éthique et l'étendre aux interlocuteurs sociaux de référence.

Le modèle a pour finalité, entre autres, d'inculquer à toutes les personnes qui interviennent la conscience de la valeur sociale du modèle concernant l'objectif d'empêcher les infractions et de favoriser le respect des règles, des rôles et des modalités opérationnelles indiquées dans les différents protocoles.

Le modèle est destiné à tous les interlocuteurs sociaux d'ITALGRANITI GROUP et plus particulièrement :

- les associés
- les membres du Conseil d'administration
- les membres de la Direction
- les employés, même les intérimaires
- les collaborateurs externes, c'est-à-dire les consultants, fournisseurs, sous-traitants et autres partenaires.

06.7 Signalements (Whistleblowing)

Toute personne ayant connaissance de comportements non conformes aux prescriptions légales, au Modèle d'organisation au respect du décret législatif italien n° 231/2001 ou au Code d'éthique pourrout signaler (même de manière anonyme) à l'Organisme de vigilance (OdV) interne.

Peuvent faire l'objet de signalement les comportements ou les irrégularités entraînant des préjudices pour ITALGRANITI GROUP, comme des actions commises ou tentées et des omissions susceptibles de provoquer des dommages pour la santé et la sécurité des travailleurs, des préjudices pour l'image du Groupe, des dommages patrimoniaux, des préjudices pour les employés et les utilisateurs, des actes de corruption tentée ou avérée ou des comportements de tiers (par exemple collaborateurs, fournisseurs, consultants...), toujours dans le même domaine de pertinence. Les signalements doivent être fondés sur des éléments factuels précis et concordants et les canaux de signalement ne peuvent pas être utilisés à des fins autres que la protection de l'intégrité du Groupe.

Disposer d'un canal de signalement interne (tel que indiqué par la directive européenne 2019/1937 sur les signalements) protège les employés, les fournisseurs et les clients qui veulent signaler une irrégularité commise au sein du Groupe. Il s'agit d'une garantie importante vers qui est témoin d'actes potentiellement illicites car, en restant anonyme, elle ne risque pas de devenir victime de harcèlement moral ou de discrimination. Par ailleurs, le canal de signalement permet d'identifier de manière précoce les irrégularités et violations, qui finissent souvent par causer des préjudices, parfois économiques, aux organisations non dotées d'un système de signalement efficace. Il permet également de rechercher immédiatement des solutions afin d'éviter ou limiter tout éventuel préjudice pour l'image de l'entreprise.

“ Le modèle de business que nous avons choisi rapproche plus strictement et d’une manière plus responsable les usines à la société et à l’environnement. ”

06.8 Société d’Avantages « Benefit Corporation »

ITALGRANITI GROUP est officiellement une ‘Société d’Avantages’. C’est l’évolution naturelle du chemin pris depuis longtemps par la société pour souligner son profil de développement durable.

La Direction et l’ensemble du Directoire sont en effet conscients de la nécessité d’un changement régénératif, possible uniquement en orientant les ressources économiques, technologiques et professionnelles du Groupe vers un modèle d’entreprise capable de créer, en plus des profits, également des bénéfices sociaux et environnementaux. Être une ‘Société d’Avantages’ introduit dans les finalités de l’activité économique également

le bénéfice commun : signifie augmenter les retombées sociales positives pour les personnes et l’environnement en agissant de manière responsable, durable et transparente vers les clients, les salariés, les fournisseurs et les investisseurs, de la société civile, de l’environnement et du territoire, de l’administration publique et du secteur des associations.

En tant que ‘Société d’Avantages’, ITALGRANITI continuera à :

- adopter des normes industrielles durables, afin de réduire l’impact environnemental des processus de production, logistiques et de la chaîne d’approvisionnement, également en collaborant avec des organismes de recherche scientifique et culturelle
- investir dans la récupération, la réutilisation et l’économie d’énergies et de matières premières non renouvelables
- se doter de modèles d’organisation et de gestion qui protègent les droits des travailleurs et leur bien-être, également dans l’objectif de les responsabiliser vis-à-vis des modèles adoptés par l’entreprise
- poursuivre le dialogue avec les collectivités territoriales pour promouvoir des styles de vie durables et des initiatives de développement social et culturel et de protection de l’environnement.

06.9 Certifications d'entreprise

Le Groupe a obtenu et conserve les certifications suivantes :



ENREGISTREMENT EMAS

L'Eco-Management and Audit Scheme (système de management et d'audit environnemental – EMAS) est un instrument volontaire créé par la Commission européenne qui peut être rejoint volontairement par les organisations (entreprises et organismes publics) pour évaluer et améliorer leurs performances environnementales et fournir au public et à d'autres sujets intéressés des

informations relatives à leur management environnemental. L'EMAS fait partie des instruments volontaires mis en place dans le cadre du cinquième programme de l'UE d'action pour l'environnement et vise principalement à contribuer à la création d'un développement économique durable en mettant en avant le rôle et les responsabilités des entreprises.



CERTIFICATION ISO 14001

Parmi les Systèmes de management environnemental les plus répandus, celui de la norme ISO 14001 se caractérise par le développement et la mise en place d'une politique qui engage l'organisation à se conformer pleinement à des règles contraignantes (législation) ou volontaires

(respect d'autres prescriptions auto-imposées ou dictées par le marché de référence). Le Groupe respecte ces exigences afin de mettre en place ou d'intégrer dans son système d'organisation des règles de gestion efficaces afin d'améliorer en permanence ses performances sur les aspects environnementaux significatifs.



CERTIFICATION ISO 45001

Pour ITALGRANITI GROUP, la sécurité de ses collaborateurs est une condition essentielle et une priorité absolue : preuve en son engagement constant dans l'amélioration et la mise à jour en matière de santé et de protection des travailleurs. Améliorer les comportements et accroître la culture

d'entreprise en matière de santé et de sécurité sont des objectifs permanents du Groupe. L'obtention de la certification UNI ISO 45001 renforce une culture d'entreprise qui considère la sécurité non pas seulement comme une norme à respecter, mais comme une facette essentielle des processus de production.



CERTIFICATION ISO 9001

La certification ISO 9001 est une norme reconnue au niveau international pour la création, la mise en œuvre et la gestion d'un Système de management de la qualité. Cette certification sert de base pour créer un

système garantissant la satisfaction du client et l'amélioration continue des performances. Elle constitue un système valable pour assurer aux clients que la qualité qu'ils attendent sera préservée et améliorée dans au fil du temps.

OBSERVATOIRE CIPV - AEI

L'Union européenne a adopté en 1996 la première directive sur la prévention et réduction intégrées de la pollution (IIPP), remplacée aujourd'hui par la directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles (IED). En Italie, cette directive a été transposée par le décret législatif n° 46/2014 modifiant le décret législatif n° 152/2006, qui inclut les normes régissant la délivrance, la mise à jour et le réexamen de l'Autorisation environnementale intégrée (AEI) des installations concernées. En application de la directive IED, la Région Émilie-Romagne a approuvé la réforme de la loi régionale 21/2004 (par la loi régionale 9/2015 et la loi régionale 13/2015), par laquelle elle prévoit d'exercer, via l'Agenzia Prevenzione Ambiente Energia dell'Emilia-Romagna (ARPAE), les fonctions administratives d'autorité compétente et se réserve un rôle d'orientation et de coordination avec la publication de directives d'application et l'échange d'informations. Le règlement CIPV repose sur trois principes fondamentaux :

1. L'approche intégrée, qui implique que les autorisations doivent prendre en considération l'impact environnemental dans sa globalité, y compris les émissions dans

l'atmosphère, les eaux et le sol, la production de déchets, de bruit, de radiations et de vibrations, l'utilisation de ressources, l'efficacité énergétique, la prévention des incidents et l'assainissement du site après fermeture, dans le but d'assurer un haut niveau de protection de l'environnement dans son ensemble ;

2. Les BAT (Best Available Techniques), c'est-à-dire les meilleures techniques disponibles, sur lesquelles doivent se baser les conditions des autorisations ;
3. Les conditions locales : pour délivrer les autorisations, les autorités compétentes tiennent compte des caractéristiques techniques de l'installation, de la localisation géographique et des conditions environnementales locales. Le règlement CIPV prévoit aussi une large participation du public dans la mesure où la population est en droit de participer au processus de décision et d'être informée des conséquences. En accord également avec la Convention d'Aarhus, la Région Émilie-Romagne se charge de publier en ligne les autorisations relevant de sa compétence ainsi que les rapports périodiques envoyés par les gestionnaires des installations et les rapports relatifs aux inspections effectuées par l'ARPAE.



CERTIFICATION ECOVADIS : ÉVALUATION DE LA DURABILITÉ

EcoVadis vise à améliorer les pratiques environnementales et sociales des entreprises en exploitant l'influence des chaînes d'approvisionnement globales. C'est une des plus importantes plateformes internationales de notation du développement durable. Elle gère la première plateforme collaborative qui permet aux entreprises de contrôler les performances environnementales de leurs fournisseurs, dans 150 secteurs et 110 pays. Elle attribue une note qui donne à chaque entreprise une grande visibilité à l'égard d'un très grand nombre de clients potentiels, toujours plus attentifs aux niveaux d'éco-responsabilité de leur chaînes d'approvisionnement.

Le modèle d'évaluation repose sur des normes reconnues au niveau mondial comme les GRI (Global Reporting Initiative), le Pacte mondial des Nations Unies et la norme ISO 26000. Il est élaboré par un comité scientifique international : son objectif est de vérifier, via un questionnaire, les performances du fournisseur dans 4 secteurs fondamentaux :

- Environnement
- Travail et droits humains
- Éthique
- Approvisionnements durables.

07.



Parties prenantes

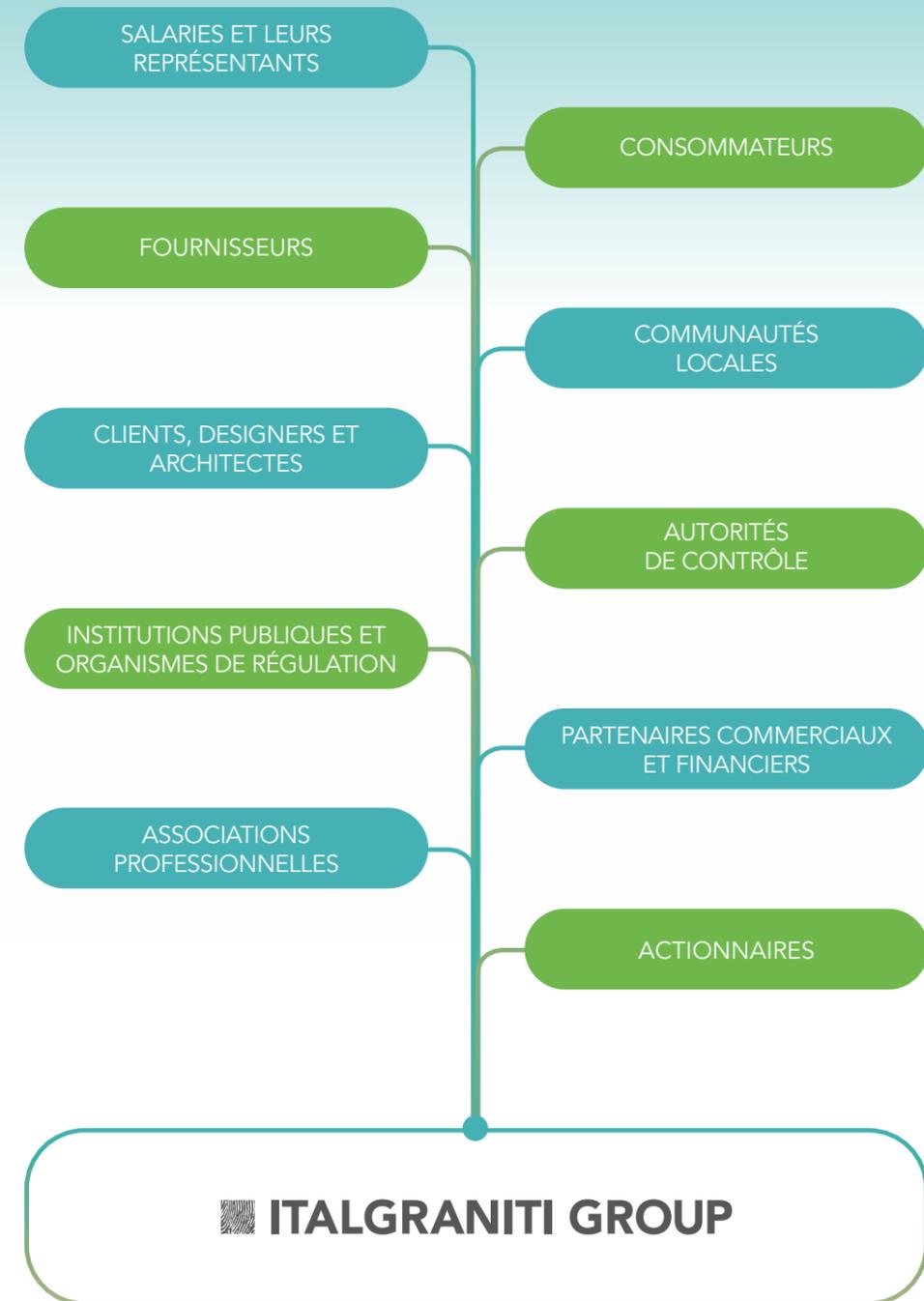
L'importance des acteurs s'est accrue dans les temps, parallèlement à l'expansion du Groupe, jusqu'à la reconnaissance officielle du statut de société d'Avantage.

Leur implication et l'écoute de leurs exigences soudent les relations entre ITALGRANITI GROUP et son territoire. Les attentes, les perceptions et les priorités des acteurs influencent la stratégie du Groupe et donc également la définition des objectifs économiques, sociaux

et environnementaux. Pour la rédaction de ce Rapport de développement durable les personnes ou groupe ont été identifiés - selon les principes des GRI - qui ont des relations avec l'entreprise et ses activités, peuvent être considérés comme des acteurs.



Photo by Shane Rounce on Unsplash



ITALGRANITI GROUP est aujourd'hui un système ouvert et en relation constante avec le territoire et tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont à cœur le succès du projet d'entreprise du Groupe.

08.



Ressources humaines

Parmi le patrimoine du Groupe, il y a les personnes qui, grâce à leur engagement quotidien, leurs compétences et leurs qualités humaines, font avancer toutes les fonctions et tous les processus d'entreprise.

ITALGRANITI GROUP s'engage à attirer et embaucher des personnes avec des compétences et des histoires diverses, en recherchant la parité de genre au moment de la sélection et de l'embauche en identifiant une liste restreinte de candidats tendant à la parité hommes-femmes. Dans le même

temps, l'entreprise souligne l'importance de la méritocratie : les expériences, les capacités et les compétences guident au choix des meilleurs candidats. Le Groupe s'engage à garantir à tous les employés, quel que soit leur genre, une équité et une parité d'opportunités d'accès aux mêmes rémunérations.

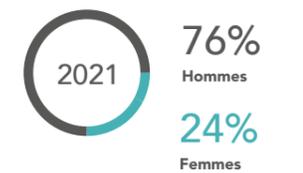
	DIRIGEANTS	CADRES	EMPLOYÉS	ASSIMILÉS	OUVRIERS	INTÉRIMAIRES	TOTAL
Hommes	8	11	55	40	60	14	188
Femmes	1	4	38	1	13	3	60
Total	9	15	93	41	74	17	248

EFFECTIFS	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Durée indéterminée	175	56	231
Durée déterminée	14	3	17

Temps plein	175	50	225
Temps partiel	0	6	6

EFFECTIFS TOTAUX		
Hommes	189	76 %
Femmes	59	24 %

TURNOVER	2019	2020	2021
Embauches	12	10	7
Départs	26	9	12



<30 ans	7%
30-50 ans	43%
> 50 ans	50%

Sur les 248 employés en 2021, un quart sont des femmes, un rapport identique si on prend en considération la présence féminine dans le Directoire et la Direction (cadres inclus). Conformément aux Objectifs de développement durable des Nations unies, le Groupe considère la parité de genre comme un sujet fondamental pour lutter contre la discrimination dans le monde du

travail et atteindre les objectifs stratégiques. La politique d'égalité de genre et d'inclusion suit une double approche : d'un côté, analyser et faire face, dans toute initiative, aux exigences spécifiques d'hommes et de femmes et, de l'autre, promouvoir des interventions destinées à leur permettre de bénéficier, en proportions égales, des opportunités qui se créent au cours de leur vie dans l'entreprise.

MOYENNE D'HEURES DE FORMATION PAR AN ET PAR EMPLOYÉ	2019	2020	2021
Femmes	30,9	9,7	8
Hommes	31	46,17	33
Ouvrier	4,6	24,71	9
Employés	57,56	36,33	41
Cadres	80,57	130,07	45
Dirigeants	107,5	56,4	22
Moyenne heures de formation transversale	29,68	33,99	26,77
Moyenne heures de formation sécurité	1,3	2,96	0,65
Total heures de formation	7406	8617	6363

08.1 Parcours d'accueil

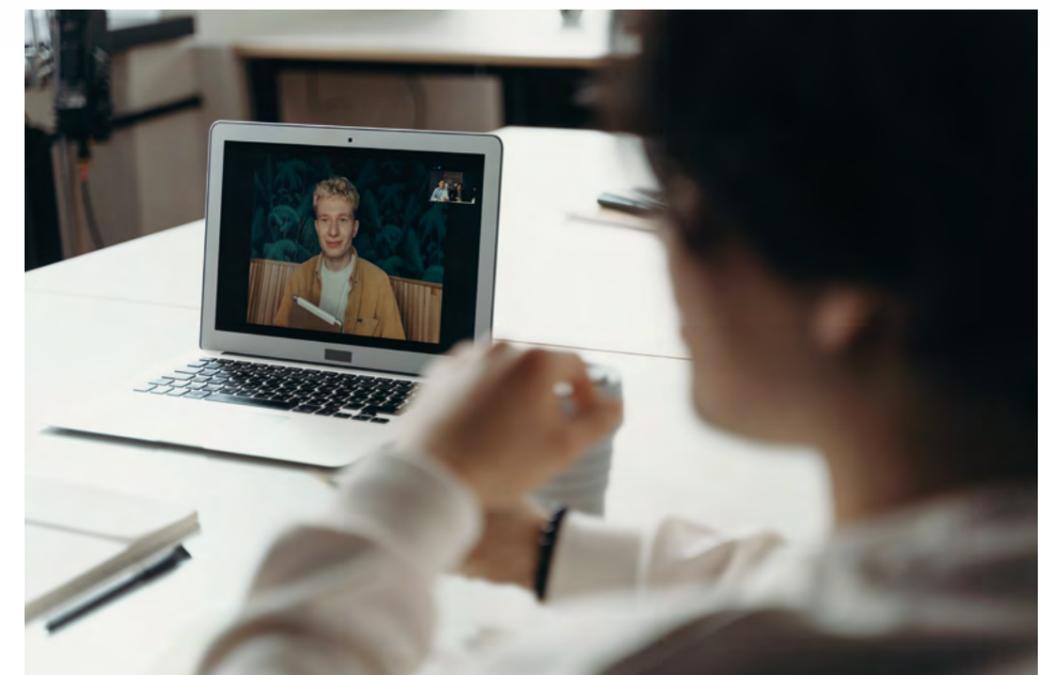
Le parcours d'accueil est un outil d'insertion et d'intégration des jeunes embauchés qui n'ont pas d'expériences professionnelles dans le secteur de la céramique. Ce parcours d'accueil permet de connaître tous les départements, y compris

dans la production, et se déroule au cours des deux premiers mois de travail. Ainsi, le nouvel embauché acquiert une parfaite connaissance de l'organisation, des caractéristiques du produit et des dynamiques de l'entreprise.

08.2 Italgraniti Academy

L'Italgraniti Academy a été créée dans le but d'apporter de la valeur à la formation continue au sein du Groupe. Dans une optique de formation continue et de développement constant des compétences et des connaissances, l'Italgraniti Academy propose des modules qui traitent de sujets aussi bien de nature technique que commerciale. Ces formations se concentrent sur

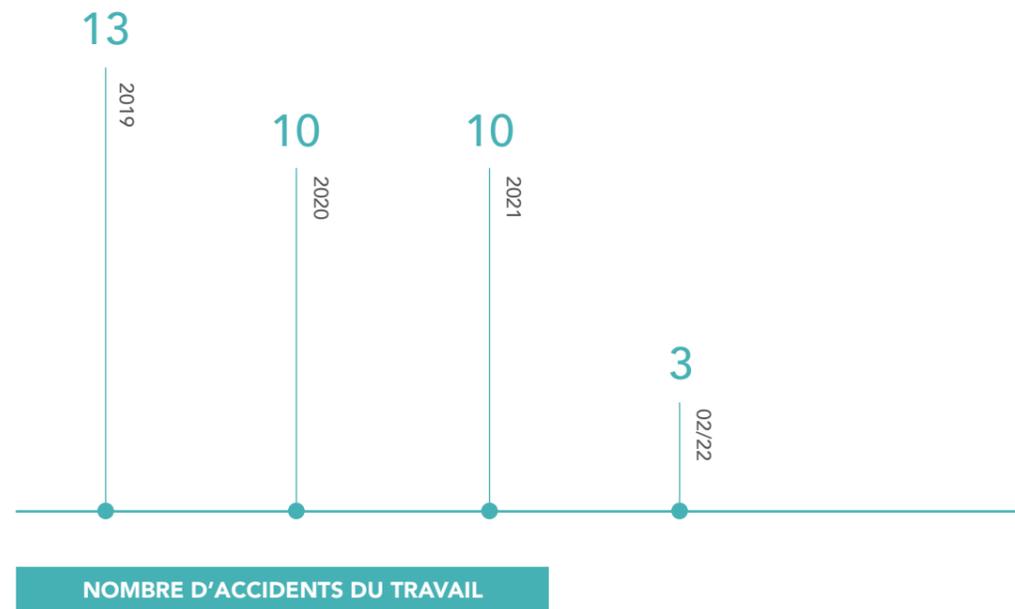
des domaines d'intérêt dédiés principalement à la structure technique et commerciale et sont planifiées régulièrement au cours de l'année. Ce sont des moments de formation et de rencontre qui deviennent le vecteur d'un langage d'entreprise commun et l'occasion de l'expression de la culture d'entreprise.



08.3 Santé et sécurité au travail

Depuis toujours, ITALGRANITI GROUP considère la santé et la sécurité de ses salariés comme des priorités absolues et contraignantes, affronter avec beaucoup de rigueur, en planifiant chaque année diverses initiatives liées à la formation des personnes, à la prévention des comportements à risque

et à les maintiens des installations. ITALGRANITI GROUP a obtenu la certification ISO 45001, un outil fondamental pour consolider une culture d'entreprise qui considère la sécurité non seulement comme une norme à respecter, mais élément essentielle dans ses processus.



“ Croissance économique, inclusion sociale et protection des salariés sont des défis impérieux et incontournables et comme Groupe nous voulons faire notre part. ”

Photo by James Sullivan on Unsplash

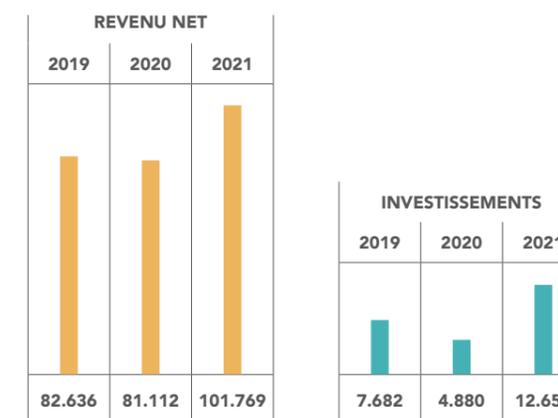
09.



Valeur économique distribuée

ITALGRANITI GROUP a ses activités dans une des régions industrielles plus connues et appréciées dans le monde pour la production des carreaux de céramique pour sols et revêtements de murs, ou il a toutes ses activités. Le Groupe se distingue par l'ampleur de sa gamme, le design de ses produits et la durabilité de sa production. Le lien avec le territoire n'a jamais été coupé, surtout du points de vue économique et social. Cela responsabilise le Groupe aussi

bien dans ses activités quotidiennes que dans la définition de sa stratégie à moyen et long termes. Chaque année et avec une grande transparence, ITALGRANITI GROUP s'engage à communiquer à ses partenaires les données financières, de production et commerciales. Le tableau ci-dessous présente la valeur économique générée par le Groupe en 2021 et distribuée aux diverses parties prenantes. Une comparaison est effectuée avec les deux exercices précédents.



Valeur exprimée en milliers d'euros

	2019	2020	2021
Valeur économique produite	84.895	79.391	105.427
Coûts d'exploitation	61.247	55.227	74.462
Rémunérations et avantages	16.729	14.753	16.520
Intérêts financiers	2.153	1.172	783
Impôts	674	1.029	1.119
Investissements dans la communauté	1	25	29
Valeur économique distribuée	80.804	72.206	92.912
Valeur économique conservée	4.091	7.185	12.516

10.



Environnement

Comme société enregistrée EMAS, ITALGRANITI GROUP publie chaque année sa Déclaration environnementale, préalablement validée par l'organisme agréé. C'est un document qui informe les acteurs des performances environnementales de l'entreprise sur la base de critères définis et avec la plus haute transparence.

10.1 Aspects environnementaux

ITALGRANITI GROUP identifie systématiquement les aspects environnementaux liés à ses activités et à ses produits et services et mesure, lorsque cela est possible, les impacts associés à l'ensemble du cycle de vie du produit. Cette analyse a été diffusée aux aspects que le Groupe peut garder sous contrôle et à ceux qui peuvent influencer.

L'évaluation vise à mesurer ou estimer l'ampleur de chaque impact afin de permettre le classement, en termes de priorité, des interventions à mettre en œuvre pour améliorer sensiblement l'impact environnemental. Pour cela, les conditions normales et anormales ainsi que celles ayant un potentiel caractère d'urgence ont été prises en considération.

Les aspects environnementaux directs pris en considération sont les suivants :

- prélèvement dans les sources hydriques
- émissions dans l'atmosphère
- sol et sous-sol
- consommations d'énergie
- utilisation de substances
- production de déchets
- bruit produit par les installations de production
- consommation de matières diverses.

Les aspects environnementaux provoqués sont les suivants :

- transport du produit fini au client final et des matières premières à l'établissement
- pratiques en matière d'environnement des maîtres d'œuvre, des sous-traitants et des fournisseurs pouvant affecter l'environnement
- effet sur l'environnement dû à la mise hors service ou à la fin de vie des produits commercialisés.

“ Jour après jour, le développement durable est de plus en plus au cœur de nos produits et processus de production et de gestion. ”

En fonction de l'importance et du niveau d'influence d'ITALGRANITI GROUP, ces aspects environnementaux sont gérés dans le cadre de procédures ou instructions environnementales spécifiques. Pour mesurer les performances de l'entreprise en termes de management environnemental, plusieurs indicateurs clés (ICP) ont été identifiés (d'après les indications

du Règlement 2018/2026/UE). Les ICP sont normalisés sur les volumes de production, c'est-à-dire sur les produits transférés dans les entrepôts exprimés en t/an. Par exemple, nous présentons ci-dessous les données utilisées pour le reporting de l'année 2021 avec les sources dont elles sont tirées :

DONNÉE	2021		SOURCE
	SAN MARTINO	CASINALBO	
Production en poids	131.010 t	/	Rapport annuel AEI
Surface bâtie	35.201 m ²	9.470 m ²	Prévisions de l'entreprise
Mètres carrés de produit envoyés	/	3.125.167 m ²	Gestionnaire interne SAP
Matières premières pour pâte	129.155 t	/	Achats Gestionnaire interne SAP
Matières premières pour effets spéciaux	4.025 t	/	Achats Gestionnaire interne SAP
Énergie électrique utilisée pour la production	101.789 GJ	40.214 GJ	Rapport annuel AEI - factures EDISON
Énergie thermique utilisée pour la production	597.116 GJ	/	Procès-verbaux SNAM
Déchets apportés en déchetterie	6.836 t	/	Gestionnaire interne ECOS
Déchets dangereux apportés en déchetterie	80 t	/	Gestionnaire interne ECOS
Poids des substances émises - Matériaux des particules	0,69 g/ m ²	/	Rapport annuel AEI
Poids des substances émises - Plomb	0,00004 g/ m ²	/	Rapport annuel AEI
Poids des substances émises - Fluor	0,013 g/ m ²	/	Rapport annuel AEI
Poids des substances émises - COV	0,088 g/ m ²	/	Rapport annuel AEI
Poids des substances émises - Aldéhydes	0,011 g/ m ²	/	Rapport annuel AEI
Poids des substances émises - Oxydes d'azote	3,74 g/ m ²	/	Rapport annuel AEI

10.2 Biodiversité

ITALGRANITI GROUP opère sur un territoire qui n'est pas particulièrement vulnérable en termes de conservation des équilibres biologiques et de protection de la biodiversité. Le Groupe a tout de même identifié un indicateur qui peut donner la mesure des capacités de l'entreprise à réduire sa consommation d'espace en fonction des volumes de production.

Cet indicateur est défini comme suit :

$$\text{ICP Biodiversité} = \frac{\text{Surface bâtie}}{\text{Production en poids}} = \frac{\text{m}^2}{\text{t}}$$

	2019	2020	2021
ICP Biodiversité	0,36	0,40	0,30

10.3 Consommations d'énergie

Ce tableau présente les consommations d'énergie du Groupe, qu'elles soient électriques ou thermiques :

	2019	2020	2021
Énergie électrique (GJ)	100.064	95.680	101.789
Gaz méthane (GJ)	466.642	474.540	597.116

Environ 17,91 % de l'énergie électrique consommée provient de sources primaires renouvelables. Les ICP énergétiques montrent une évolution positive, avec une chute nette de la consommation d'énergie électrique et de méthane.

$$\text{ICP Énergie électrique} = \frac{\text{Énergie électrique utilisée pour la production}}{\text{Volume en mètres carrés de produit fini envoyé}} = \frac{\text{GJ}}{\text{m}^2}$$

$$\text{ICP Énergie thermique} = \frac{\text{Énergie thermique utilisée pour la production}}{\text{Production exprimée en poids}} = \frac{\text{GJ}}{\text{t}}$$

	2019	2020	2021
ICP Énergie électrique	0,91	0,97	0,78
ICP Énergie thermique	4,24	4,79	4,56

10.4 Production de déchets

La production de déchets est résumée dans le tableau suivant :

PRODUCTION DE DÉCHETS	2019	2020	2021
Déchets apportés à des tiers pour les codes CED spécifiques du secteur céramique (t/an)	7.806	5864	3983
Déchets dangereux produits (t/an)	81	70	48

Grâce au recyclage de tous les rebuts, la production de déchets est en diminution. Le Groupe effectue un tri sélectif des déchets d'emballage (carton, plastique et bois) qui sont stockés dans un îlot écologique approprié dans des conteneurs spécifiques par type de matériau, opportunément identifiés grâce à des panneaux qui indiquent le type et le code CED. Tous les déchets sont regroupés dans des espaces délimités spécifiques. Nous considérons que cet aspect est très important et, pour cette raison, des indicateurs appropriés ont été identifiés :

$$\text{ICP Déchets} = \frac{\text{Déchets apportés en déchetterie}}{\text{Production en poids}} = \frac{\text{t}}{\text{t}} \quad \text{ICP Déchets dangereux} = \frac{\text{Déchets dangereux apportés en déchetterie}}{\text{Production en poids}} = \frac{\text{t}}{\text{t}}$$

	2019	2020	2021
ICP Déchets	0,08	0,06	0,05
ICP Déchets dangereux	0,00070	0,00071	0,00060

10.5 Émissions dans l'atmosphère

Le tableau ci-dessous présente les limites autorisées pour les émissions dans l'atmosphère et les émissions réelles. Pour décrire le phénomène de manière plus précise, cet aspect est exprimé en flux de masse :

FLUX DE MASSE (kg/an)

Type polluant	2019		2020		2021	
	autorisé	émissions moyennes	autorisé	émissions moyennes	autorisé	émissions moyennes
Matériau particules	110.143	7.456	110.143	6.887	110.143	4.010
Fluor	1.658	160	1.658	79	1.658	74
Plomb	166	0,28	166	0,02	166	0,34
Oxydes de soufre	165.816	0	165.816	0	165.816	0
Oxydes d'azote	333.448	21.567	333.448	15.638	333.448	21.665
COV	16.581	1.529	16.581	1.763	16.581	507
Aldéhydes	6.632	144	6.632	301	6.632	65

Tous les paramètres du Groupe respectent largement les limites autorisées.

Un indicateur ad hoc est également calculé pour évaluer l'impact des émissions en fonction de la production :

$$\text{ICP Émissions} = \frac{\text{Poids des substances émises}}{1\ 000\ \text{m}^2\ \text{de carreaux transférés dans les entrepôts}} = \frac{\text{Kg}}{\text{m}^2}$$

ICP Émissions	2019	2020	2021	Bat
Matériau particules	1,53	1,54	0,69	7,5
Fluor	0,030	0,017	0,013	0,6
Plomb	0,00006	0,00003	0,00004	0,05
Oxydes de soufre	4,42	3,50	3,74	
Oxydes d'azote	4,42	3,50	3,74	
COV	0,310	0,395	0,088	
Aldéhydes	0,03	0,067	0,011	

10.6 Émissions de CO₂

L'indicateur qui mesure les émissions de CO₂ dans l'atmosphère est exprimé comme suit :

$$\text{ICP06 Émissions CO}_2 = \frac{\text{Poids du CO}_2}{\text{Volume de production en poids}} = \frac{\text{t}}{\text{t}}$$

Pour calculer le poids du CO₂, nous avons utilisé la méthode fournie par l'annexe II à la Décision européenne 2007/589/CE.

	2019	2020	2021
ICP Émissions CO ₂	0,32	0,35	0,30

SYSTÈME D'ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSION DE L'UNION EUROPÉENNE

Pour faire face aux menaces liées au changement climatique et atteindre les objectifs de réduction des émissions de CO₂ dans les principaux secteurs industriels européens, l'Union européenne a publié, en 2003, la directive 2003/87/CE avec laquelle elle a introduit le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE), un véritable marché des quotas d'émission. Le SCEQE concerne toutes les entreprises productrices de gaz nocifs pour le climat (comme le CO₂ justement) et se base sur le 'système de plafond et d'échange', un principe qui fixe un plafond sur les émissions maximales autorisées sur le territoire européen, divisées en 'quotas d'émission' (chacun équivaut à 1 tonne d'équivalent CO₂) que les entreprises peuvent acheter ou vendre en fonction de leurs exigences. Chaque année, les entreprises qui participent au SCEQE doivent rembourser un quota pour chaque tonne d'équivalent CO₂ émis. Seul un nombre limité de quotas est attribué à titre gratuit et les entreprises qui

n'en reçoivent pas ou qui ne possèdent pas les quotas d'émission suffisants pour couvrir leurs émissions doivent acheter d'autres quotas, auprès d'autres entreprises ou aux enchères. ITALGRANITI GROUP est une entreprise industrielle qui possède des installations ayant une puissance thermique importante et fait partie des entreprises concernées par le système SCEQE. Comme le prévoit le système européen, au début de l'année 2021, les quotas gratuits attribués au Groupe ont été réduits ; une diminution qui constitue une incitation supplémentaire pour limiter les émissions nocives pour l'environnement plutôt que d'acheter des quotas d'émission. Conformément aux objectifs communautaires à l'origine du SCEQE, l'engagement du Groupe va dans ce sens, avec des plans de surveillance élaborés chaque année, une comptabilisation précise et transparente des émissions et, surtout, des investissements dans des technologies de plus en plus respectueuses de l'environnement.

10.7 Consommation hydrique

L'eau utilisée dans les différentes étapes de production est prélevée de deux puits artésiens. La consommation hydrique est contrôlée via une comptabilisation spécifique qui divise la consommation par secteur. La consommation hydrique de ces dernières années est présentée dans ce tableau :

CONSOMMATION HYDRIQUE	2019	2020	2021
Eau prélevée des puits (m ³)	58.994	56.530	61.918

La production de carreaux de céramique nécessite de grandes quantités d'eau. Le processus de production d'ITALGRANITI GROUP a été conçu pour permettre de réduire significativement la consommation grâce à la récupération des eaux de lavage du processus lui-même. Le système de récupération des eaux est composé de bassins de collecte et d'un système d'épuration qui recueille toutes les eaux usées internes, ce qui réduit le prélèvement hydrique dans les puits.

Le pourcentage de récupération comparé aux meilleures techniques disponibles du secteur est présenté ci-dessous.

FACTEUR DE RÉUTILISATION DES EAUX USÉES



La consommation hydrique est un aspect environnemental à surveiller et, pour cela, un ICP spécifique a été défini pour l'utilisation de l'eau :

$$\text{ICP Eau} = \frac{\text{Volume d'eau prélevée}}{\text{Production exprimée en poids}} = \frac{\text{m}^3}{\text{t}}$$

Cet ICP ne peut être appliqué que pour l'établissement de production de San Martino in Rio (Italie). Il n'existe aucun puits industriel dans la plateforme logistique de Casinalbo, uniquement des usages domestiques.

	2019	2020	2021
ICP Eau	0,54	0,57	0,47

11.

Objectifs et programmes

Ce document décrit de manière transparente les résultats atteints par le Groupe en matière de développement durable, conformément aux lignes directrices de l'Agenda 2030 reconnues dans le monde entier. Le Rapport de développement durable est également l'occasion de partager les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies pour l'avenir et les programmes d'entreprise en accord avec chacun d'entre eux.

OBJECTIFS POUR 2021

ACTIVITÉ	DESCRIPTION	SDGs
Besoins en énergie électrique entièrement couverts grâce à une autoproduction interne	Installation d'une turbine de cogénération de 4,5 Mw capable de couvrir la totalité des besoins en énergie électrique de l'établissement de production de San Martino in Rio (Italie) et d'optimiser la consommation de méthane.	
Remplacement des éclairages traditionnels par des équipements à DELs hautes performances	Les éclairages traditionnels, aussi bien à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur, ont été remplacés par des lampes à DELs à faible impact énergétique dans l'établissement de San Martino in Rio (Italie).	
Destruction thermique des substances potentiellement responsables de nuisances olfactives	L'établissement de San Martino in Rio (Italie) a été complété par une installation de traitement des fumées de cuisson afin de détruire par la chaleur les substances auxquelles sont principalement dues les nuisances olfactives générées par la production de céramique. Les fumées de cuisson déjà traitées par le système de traitement à base de chaux hydratée passent désormais à travers un post-brûleur thermique régénératif.	
Dialogue avec les parties prenantes	<p>- Crise de la Covid Le Groupe a soutenu le système de santé publique dans la lutte contre la Covid-19 en faisant un don de 20 000 € à la Polyclinique de Modène.</p> <p>- Aide aux soins palliatifs L'entreprise a soutenu la Fondazione Floriani ONLUS, dont l'objectif est de diffuser et de fournir des soins palliatifs aux malades souffrant de pathologies incurables.</p> <p>- Soins aux personnes atteintes de démence Le Groupe a contribué à créer un centre de rencontre dans le cadre de la Dementia Friendly Community, un projet pilote d'inclusion sociale destiné à une population qui n'a pas encore eu accès au parcours clinique traditionnel, répondant ainsi aux besoins des familles qui assistent des personnes pendant la phase initiale de la maladie. L'initiative a été lancée avec la commune de Formigine, 'Communauté amie des personnes atteintes de démence'.</p> <p>- Équipe nationale italienne des personnes amputées Aide aux rassemblements de l'équipe nationale italienne de football pour les athlètes amputés.</p> <p>- Mise en place de relations de collaboration avec les institutions locales.</p>	
Réduction des émissions de CO₂ grâce aux plantations	Sur tout le périmètre de l'établissement de production de San Martino in Rio (Italie), l'entreprise a planté 100 peupliers d'Italie (Populus Nigra Italica), pour un investissement total de 18 000 €.	

OBJECTIFS POUR 2021

ACTIVITÉ	DESCRIPTION	SDGs
Transformation en 'Benefit corporation'	Modification des statuts de l'entreprise avec transformation en 'Benefit corporation'.	
Certification B-Corp	Obtenir la certification B-Corp, pour matérialiser l'engagement du Groupe en vue de limiter sensiblement tout impact lié à l'activité industrielle.	
Augmentation des surfaces de production	Augmenter les postes de travail et optimiser la consommation grâce à l'installation de lignes de production de dernière génération avec un investissement total estimé à environ 50 000 000 €.	
Réfection de la chaussée Via per Carpi et réalisation d'une piste cyclable et piétonne	Le Groupe a alloué presque 2 000 000 € à l'aménagement de la portion de Via per Carpi comprise entre l'établissement de production et la commune de Trignano (1,5 km au total) et la réalisation d'une piste cyclable et piétonne allant de Trignano au rond-point Gualdi (1 km environ).	
Installation d'une ligne continue PCR 2021	Le Groupe va remplacer la ligne de pressage traditionnel par un nouveau prototype de ligne continue PCR 2021 capable d'améliorer les performances de production tout en réduisant au minimum les gaspillages et en maximisant la récupération des rebuts de production.	
Remplacement des éclairages traditionnels par des équipements à DELs hautes performances au siège de Formigine	Les éclairages traditionnels, aussi bien à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur, seront remplacés par des lampes à DELs à faible impact énergétique au siège central de Formigine (Italie).	
Durabilité de la chaîne d'approvisionnement	L'entreprise mettra en place une politique de recherche, d'évaluation et de sélection des fournisseurs conformément aux critères de développement durable ESG (Environnement, Social et Gouvernance).	
Dialogue avec les parties prenantes	<p>- Projet 'Discovery English' Le Groupe soutiendra un projet de renforcement de la langue anglaise destiné à tous les élèves de CM2 des écoles primaires du territoire.</p> <p>- Soins aux personnes atteintes de démence Le Groupe continuera de soutenir le centre de rencontre créé dans le cadre de la Dementia Friendly Community, un projet pilote d'inclusion sociale destiné à une population qui n'a pas encore eu accès au parcours clinique traditionnel, répondant ainsi aux besoins des familles qui assistent des personnes pendant la phase initiale de la maladie.</p> <p>- Équipe nationale italienne des personnes amputées L'aide aux rassemblements de l'équipe nationale italienne de football pour les athlètes amputés sera maintenue.</p> <p>- Convention avec Ottica Dalpasso Le Groupe signera une convention avec Ottica Dalpasso - présente dans tous les territoires accueillant les sièges de l'entreprise - qui propose aux employés d'importantes réductions pour l'achat de lunettes de vue.</p> <p>- Mise en place de relations de collaboration avec les institutions locales.</p>	

12.

Index du contenu GRI

NORME GRI	PARAGRAPHES
GRI 102 : ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION	
PROFIL DE L'ORGANISATION	
102-1 Nom de l'organisation	Couverture
102-2 Activités, marques, produits et services	Profil
102-3 Lieu géographique du siège	Couverture
102-4 Lieu géographique des sites d'activité	Profil
102-5 Capital et forme juridique	Profil
102-6 Marchés desservis	Profil
102-7 Taille de l'organisation	Profil
102-8 Informations concernant les employés et les autres travailleurs	Ressources humaines
102-9 Chaîne d'approvisionnement	Chaîne d'approvisionnement
102-10 Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	Chaîne d'approvisionnement
102-11 Principe de précaution ou approche préventive	Environnement
102-12 Initiatives externes	Objectifs et programmes
102-13 Adhésion à des associations	Profil
STRATÉGIE	
102-14 Déclaration du décideur le plus haut placé	Lettre CEO
102-15 Principaux impacts, risques et opportunités	Analyses du risque
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ	
102-16 Valeurs, principes, normes et règles de conduite	Gouvernance
102-17 Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	Signalement
GOVERNANCE	
102-18 Structure de gouvernance	Gouvernance
102-19 Délégation de l'autorité	Gouvernance
102-20 Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	Général tout le document
102-21 Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	Parties prenantes
102-22 Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	Gouvernance
102-23 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Gouvernance
102-24 Nomination et sélection des membres l'organe de gouvernance le plus élevé	Gouvernance
102-25 Conflits d'intérêts	Général tout le document
102-26 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie	Gouvernance
102-27 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Gouvernance
102-28 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	-
102-29 Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	Général tout le document

NORME GRI	PARAGRAPHES
102-30 Efficacité des procédures de gestion des risques	Analyses du risque
102-31 Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	Ressources humaines, environnement, valeur économique
102-32 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable	Gouvernance
102-33 Communication des préoccupations majeures	-
102-34 Nature et nombre total de préoccupations majeures	-
102-35 Politiques de rémunération	Ressources humaines
102-36 Procédure de détermination de la rémunération	Ressources humaines
102-37 Implication des parties prenantes dans la rémunération	Parties prenantes
102-38 Ratio de rémunération totale annuelle	Ressources humaines
102-39 Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle	Ressources humaines
IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES	
102-40 Liste des groupes de parties prenantes	Parties prenantes
102-41 Accords de négociation collective	Ressources humaines
102-42 Identification et sélection des parties prenantes	Parties prenantes
102-43 Approche de l'implication des parties prenantes	Parties prenantes
102-44 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	Parties prenantes
PRATIQUE DE REPORTING	
102-45 Entités incluses dans les états financiers consolidés	-
102-46 Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	-
102-47 Liste des enjeux pertinents	-
102-48 Réaffirmation des informations	-
102-49 Modifications relatives au reporting	-
102-50 Période de reporting	-
102-51 Date du rapport le plus récent	-
102-52 Cycle de reporting	-
102-53 Point de contact pour les questions relatives au rapport	-
102-54 Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	-
102-55 Index du contenu GRI	-
102-56 Vérification externe	-

GRI 103 : APPROCHE MANAGÉRIALE	
EXIGENCES GÉNÉRALES POUR COMMUNIQUER SUR L'APPROCHE MANAGÉRIALE	
103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	-
103-2 L'approche managériale et ses composantes	-
103-3 Évaluation de l'approche managériale	-

GRI 201 : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE	
201-1 Valeur économique directe créée et distribuée	Valeur économique distribuée
201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Environnement

NORME GRI	PARAGRAPHES
201-3 Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Ressources humaines
201-4 Aide financière publique	Valeur distribuée
GRI 202 : PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ	
202-1 Ratios du salaire d'entrée par rapport au salaire minimum local	Ressources humaines
202-2 Cadres dirigeants embauchés localement	Ressources humaines
GRI 203 : IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS	
203-1 Investimenti infrastrutturali e servizi finanziati	Valeur distribuée
203-2 Impacts économiques indirects significatifs	Valeur distribuée
GRI 204 : PRATIQUES D'ACHAT	
204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Valeur distribuée
GRI 205 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	
205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	Modèle 231
205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Modèle 231
205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	Modèle 231
GRI 206 : COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL	
206-1 Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Modèle 231
GRI 207 : FISCALITÉ	
207-1 Approche fiscale	Valeur distribuée
207-2 Gouvernance de la stratégie fiscale, contrôle et gestion des risques	Valeur distribuée
207-3 Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale	Valeur distribuée
207-4 Reporting pays par pays	Valeur distribuée
GRI 301 : MATIÈRES	
301-1 Matières utilisées par poids ou par volume	Produits, Environnement
301-2 Matières recyclées utilisées	Produits, Environnement
301-3 Produits et matériaux d'emballage valorisés	Produits, Environnement
GRI 302 : ÉNERGIE	
302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Environnement
302-2 Consommation énergétique en dehors de l'organisation	Environnement
302-3 Intensité énergétique	Environnement
302-4 Réduction de la consommation énergétique	Environnement
302-5 Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	Environnement
GRI 303 : EAU	
303-1 Interactions avec l'eau à titre de ressource partagée	Environnement
303-2 Gestion des impacts liés au rejet d'eau	Environnement

NORME GRI	PARAGRAPHES
303-3 Prélèvement d'eau	Environnement
303-4 Rejet d'eau	Environnement
303-5 Consommation d'eau	Environnement
GRI 304 : BIODIVERSITÉ	
304-1 Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	Environnement
304-2 Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	Environnement
304-3 Habitats protégés ou restaurés	Environnement
304-4 Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	Environnement
GRI 305 : ÉMISSIONS	
305-1 Émissions directes de GES (champ d'application 1)	Environnement
305-2 Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	Environnement
305-3 Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	Environnement
305-4 Intensité des émissions de GES	Environnement
305-5 Réduction des émissions de GES	Environnement
305-6 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	Environnement
305-7 Émissions d'oxydes d'azote (NOX), d'oxydes de soufre (SOX) et autres émissions atmosphériques significatives	Environnement
GRI 306 : DÉCHETS	
306-1 Production de déchets et impacts importants liés aux déchets	Environnement
306-2 Gestion des impacts importants liés aux déchets	Environnement
306-3 Déchets produits	Environnement
306-4 Déchets détournés de l'élimination	Environnement
306-5 Déchets destinés à l'élimination	Environnement
GRI 307 : CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE	
307-1 Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales	Environnement
GRI 308 : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS	
308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	Environnement
308-2 Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Environnement
GRI 401 : EMPLOI	
401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Ressources humaines
401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	Ressources humaines
401-3 Congé parental	Ressources humaines
GRI 402 : RELATIONS EMPLOYÉS/DIRECTION	
402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	Ressources humaines

NORME GRI **PARAGRAPHES**

GRI 403 : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Ressources humaines
403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	Ressources humaines
403-3 Services de santé au travail	Ressources humaines
403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Ressources humaines
403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Ressources humaines
403-6 Promotion de la santé des travailleurs	Ressources humaines
403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	Ressources humaines
403-8 Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Ressources humaines
403-9 Blessures liées au travail	Ressources humaines
403-10 Maladies professionnelles	Ressources humaines

GRI 404 : FORMATION ET ÉDUCATION

404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Ressources humaines
404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Ressources humaines
404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Ressources humaines

GRI 405 : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	Ressources humaines
405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Ressources humaines

GRI 406 : LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	Ressources humaines
---	---------------------

GRI 407 : LIBERTÉ SYNDICALE ET NÉGOCIATION COLLECTIVE

407-1 Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	Ressources humaines
--	---------------------

GRI 408 : TRAVAIL DES ENFANTS

408-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	Ressources humaines
---	---------------------

GRI 409 : TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE

409-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	Ressources humaines
--	---------------------

GRI 410 : PRATIQUES DE SÉCURITÉ

410-1 Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	Ressources humaines
---	---------------------

GRI 411 : DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

411-1 Cas de violations des droits des peuples autochtones	Ressources humaines
--	---------------------

NORME GRI **PARAGRAPHES**

GRI 412 : ÉVALUATION DES DROITS DE L'HOMME

412-1 Opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'homme ou des évaluations des impacts	Ressources humaines
412-2 Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme	Ressources humaines
412-3 Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme	Ressources humaines

GRI 413 : COMMUNAUTÉS LOCALES

413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	Objectifs et programmes
413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	Objectifs et programmes

GRI 414 : ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS

414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	Chaîne d'approvisionnement
414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Chaîne d'approvisionnement

GRI 415 : POLITIQUES PUBLIQUES

415-1 Contributions politiques	
--------------------------------	--

GRI 416 : SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

416-1 Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	Produits
416-2 Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	Produits

GRI 417 : COMMERCIALISATION ET ÉTIQUETAGE

417-1 Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Produits
417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Produits
417-3 Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Produits

GRI 418 : CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DES CLIENTS

418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	
---	--

GRI 419 : CONFORMITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE

419-1 Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	
--	--

■ ITALGRANITI GROUP

ITALGRANITI GROUP S.p.A.

Via Radici in Piano 355
41043 Formigine - Modena - Italy
Tel +39 059 888411
Fax +39 059 848808
www.italgranitigroup.com
info@italgranitigroup.com
project.department@italgranitigroup.com

Flagship Store

Via Statuto 21
20121 - Milano - Italy
Tel +39 02 84567687
milano@italgranitigroup.com

Papier provenant de
sources gérées d'une façon
responsable, constitué
au 100% de contenu
de recyclage



italgranitigroup.com